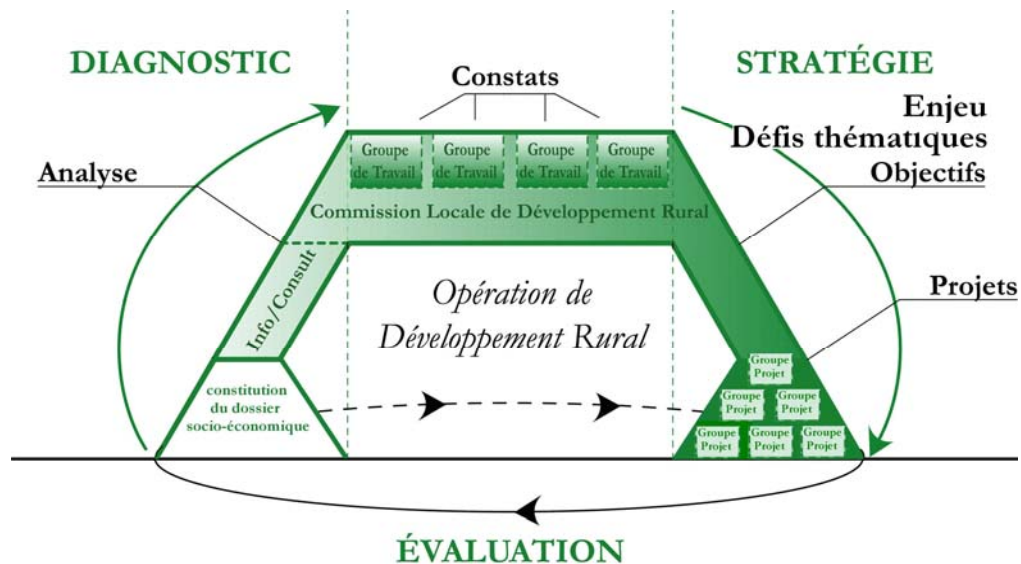


TABLE DES MATIERES

I.	Préambule.....	3
II.	Regroupements thématiques	5
II.1.	Mobilité et sécurité.....	5
II.1.1.	Le constat	5
II.1.2.	Le village idéal des Fossois	5
II.1.3.	Analyse croisée	5
II.1.4.	Groupe de Travail.....	8
II.1.5.	Récapitulatif des analyses « Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces »	9
II.2.	Patrimoine, tourisme et culture	11
II.2.1.	Le constat.....	11
II.2.2.	Le village idéal des Fossois.....	11
II.2.3.	Analyse croisée.....	11
II.2.4.	Groupe de Travail	14
II.2.5.	Récapitulatif des analyses « Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces ».....	14
II.3.	Cadre de vie et écologie.....	15
II.3.1.	Le constat.....	15
II.3.2.	Le village idéal des Fossois	15
II.3.3.	Analyse croisée.....	15
II.3.4.	Groupe de Travail	20
II.3.5.	Récapitulatif des analyses « Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces ».....	20
II.4.	Vie sociale, logement et services	21
II.4.1.	Le constat	21
II.4.2.	Le village idéal des Fossois	21
II.4.3.	Analyse croisée	21
II.4.4.	Groupe de Travail.....	25
II.4.5.	Récapitulatif des analyses « Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces »	26
II.5.	Vie associative et loisirs	27
II.5.1.	Le constat.....	27
II.5.2.	Le village idéal des Fossois	27
II.5.3.	Analyse croisée.....	27
II.5.4.	Groupe de Travail.....	30
II.5.5.	Récapitulatif des analyses « Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces ».....	30
II.6.	Plateforme interservices	31
II.6.1.	Le constat	31
II.6.2.	Introduction	31
II.6.3.	Analyse du questionnaire	32
II.6.4.	Groupe de Travail.....	34
III.	L'enjeu principal de développement de Fosses-la-Ville.....	37
IV.	Les défis thématiques	39
V.	Les objectifs opérationnels, leur justification et les effets multiplicateurs attendus	41
V.1.	Mobilité et sécurité.....	42
V.2.	Patrimoine, tourisme et culture	47
V.3.	Cadre de vie et écologie.....	53
V.4.	Vie sociale, logement et services	59
V.5.	Vie associative et loisirs	65
V.6.	Plateforme interservices	71
VI.	Récapitulatif enjeu – défis – objectifs	79
VII.	Cohérence des projets avec les objectifs du PCDR	81
VIII.	Cohérence des objectifs du PCDR avec les objectifs de développement durable du Contrat d'avenir pour les wallonnes et les wallons.....	85

I. Préambule

Pour rappel, le schéma suivant présente la méthodologie appliquée pour la réalisation du Programme Communal de Développement Rural (PCDR) de Fosses-la-Ville.



La phase 1 de ce PCDR consiste en un diagnostic socio-économique de la commune de Fosses-la-Ville. Survey & Aménagement s'est ainsi penché sur deux grands aspects de la commune : d'une part, le cadre de vie et de développement (soit les milieux physique, naturel et humain ainsi que les éléments de l'aménagement du territoire) et d'autre part, la vie à Fosses-la-Ville (soit l'histoire, la démographie, le logement, l'emploi, l'enseignement et la formation, les équipements et services administratifs, techniques et sociaux, les loisirs, le tourisme et la mobilité). A la fin de chacune des parties thématiques du diagnostic, une synthèse et une analyse des « Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces » permettent de dresser un portrait des principales potentialités et menaces du territoire.

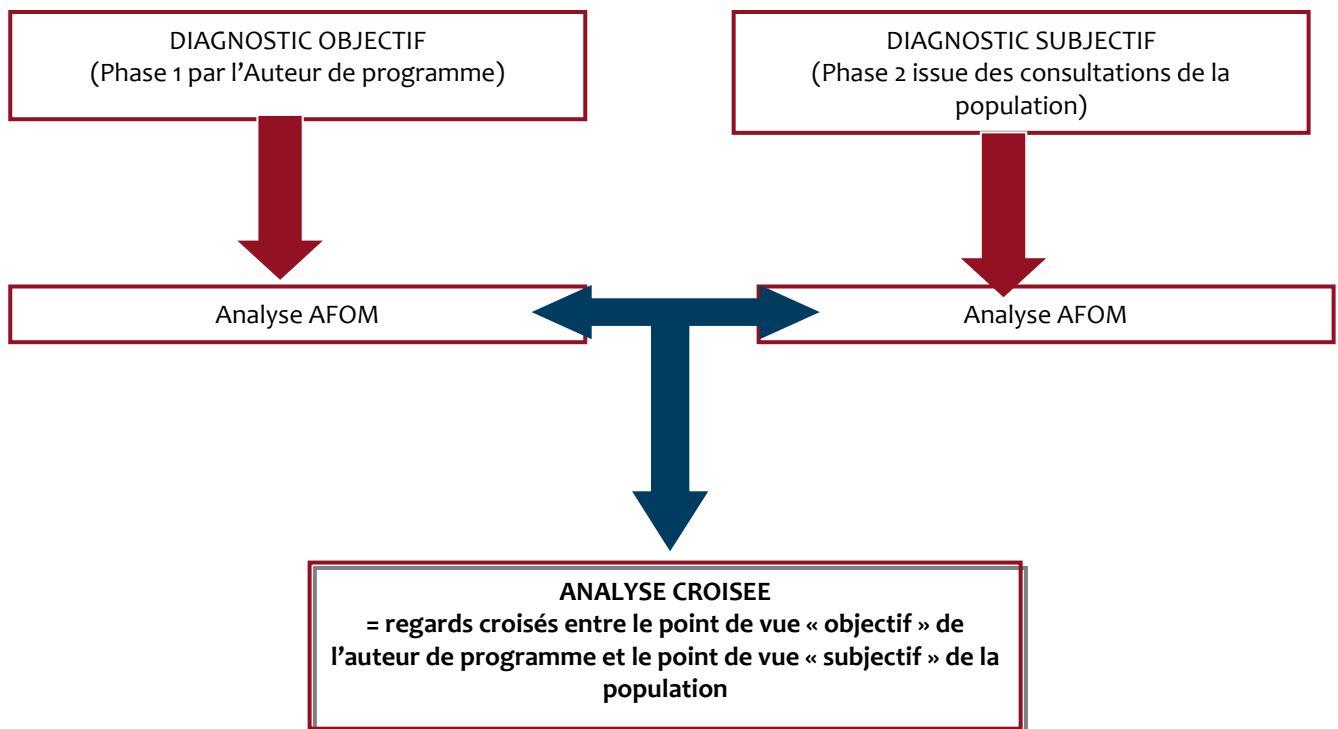
Sur base de ce diagnostic, la Fondation Rurale de Wallonie a réalisé une séance d'information-consultation dans chaque village (démarrage de la phase 2). A l'issue de ces « info-consults », une série de personnes ressources considérées comme expertes sur un thème ont été rencontrées.

Sur base du diagnostic et des recoupements faits dans le cadre de ces rencontres, l'auteur de programme a formulé cinq grands constats issus d'un regroupement thématique. Cette transversalité dans les différents thèmes du PCDR assure une cohérence et une complémentarité des objectifs et des projets qui en découleront.

Le présent document constitue la partie 3 du PCDR, à savoir les objectifs de développement. Dans un premier temps, il a pour but d'explicitier les regroupements thématiques proposés. Ceux-ci sont le fruit d'une analyse croisée entre le diagnostic « objectif » de l'auteur de programme et le regard « subjectif » de la population et des personnes ressources. Cette analyse ainsi produite a aidé les GT dans leur travail sur les défis et les objectifs.

L'analyse croisée se veut être un portrait des atouts et faiblesses de l'entité et des opportunités et menaces qui s'en dégagent. Ainsi, pour chaque regroupement thématique proposé, vous trouverez :

- Un constat : résumé à lui seul du pourquoi du regroupement thématique;
- Le village idéal des Fossois : quelques extraits des séances d'information-consultation ;
- Une analyse croisée : une analyse explicitant les raisons de ce regroupement thématique grâce à un croisement entre les éléments issus du diagnostic et les éléments issus des info-consults ;
- Un récapitulatif AFOM : un tableau récapitulatif des AFOM (Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces) issues du diagnostic et des consultations de la population ;
- Une planche illustrative.



Dans un second temps, la partie 3 définit, sur base des propositions faites lors des GT, des défis thématiques et des objectifs opérationnels. Par ailleurs, ceux-ci contribuent à relever un enjeu principal qui répondra au développement futur de l'entité.

// Regroupements thématiques

II.1. Mobilité et sécurité

II.1.1. Le constat

FOSSES-LA-VILLE, DES PISTES DE REFLEXIONS POUR UNE MOBILITE QUOTIDIENNE RESPECTUEUSE DU CADRE DE VIE, DES BESOINS EN DEPLACEMENTS DE LA POPULATION ET POUR UNE PLUS GRANDE SECURITE ~~DES~~ DANS LES QUARTIERS.

II.1.2. Le village idéal des Fossois

« Dans mon village idéal, les transports en commun seraient plus nombreux, les usagers faibles seraient protégés », extrait de la réunion d'information-consultation d'Aisemont le 23 février 2010.

« Dans mon village idéal, les enfants pourraient se déplacer en toute sécurité et rentrer seuls de l'école. Les routes ne seraient pas bordées de déchets en tout genre », extrait de la réunion d'information-consultation de Vitival le 03 mars 2010.

« Dans mon village idéal, il y aurait des accotements praticables, les automobilistes respecteraient les piétons et il y aurait les mêmes facilités de communication qu'ailleurs (TEC) », extrait de la réunion d'information-consultation de Sart-Eustache le 09 mars 2010.

« Dans mon village idéal, il y aurait des personnes qui respecteraient les limitations de vitesse, on pourrait laisser nos enfants jouer en vélo sur le chemin », extrait de la réunion d'information-consultation de Fosses le 23 mars 2010.

« Dans mon village idéal, les règles élémentaires de la vie en communauté seraient respectées, on y vivrait sereinement, en sécurité et sans nuisances », extrait de la réunion d'information-consultation de Fosses le 23 mars 2010.

II.1.3. Analyse croisée

Fosses-la-Ville et les déplacements scolaires

En Wallonie, près de 30% des déplacements quotidiens en voiture se font de ou vers l'école et se concentrent aux heures de pointe. Ils sont donc responsables d'une partie du phénomène de congestion dans les villes wallonnes (Enquête Nationale sur la Mobilité des Ménages, 2001).

Face à ce constat, plusieurs communes, y compris Fosses-la-Ville, ont décidé de se lancer dans un Plan de Déplacements Scolaires. Il s'agit d'un « ensemble de mesures concertées visant à améliorer l'accessibilité multimodale à l'école. Il doit contribuer à améliorer les conditions de sécurité sur le chemin et aux abords de l'école qui se lance dans la démarche, mais aussi à améliorer l'apprentissage des élèves à l'autonomie dans leurs déplacements » (DGO2).

L'étude de la mobilité scolaire à Fosses-la-Ville en est à sa première phase : un diagnostic a été réalisé sur base de questionnaires remplis par les parents d'élèves concernant les déplacements de leurs enfants. Les résultats de l'enquête montrent que le moyen de transport le plus utilisé pour se rendre à l'école reste la voiture dont le taux d'occupation est généralement peu élevé. Différents freins à l'usage de la marche à pied et du vélo sont mis en évidence : distance domicile-école trop importante, absence de transports en commun, manque d'aménagements, horaires non adaptés, etc. Sur base de ce diagnostic, des groupes techniques seront créés dans chaque école dans le but d'élaborer un plan d'actions pour améliorer la mobilité aux abords des écoles. Lors des séances d'infos-consult, de nombreuses personnes soulignaient l'insécurité présente aux abords des écoles, notamment à cause de la vitesse de certains véhicules, du stationnement anarchique dû à un manque de parkings et des trottoirs inexistantes ou impraticables.

Au vu de tous ces constats, Fosses-la-Ville a une importante carte à jouer pour améliorer la mobilité et la sécurité aux abords des écoles en faisant des propositions concrètes en termes d'actions. Sachant que beaucoup d'élèves vont à l'école du village où ils habitent, il semble important de se pencher sur la mobilité douce.

Fosses-la-Ville et la mobilité professionnelle

Environ 85% des travailleurs fossesois quittent la commune pour se rendre au travail, faute d'une offre développée en matière d'emploi local. Quel moyen de transport utilisent-ils ? Il est à supposer qu'il s'agit essentiellement de la voiture. En effet, selon l'enquête ménage réalisée en 2001 par l'INS (Institut National de Statistiques), près de la moitié des ménages fossesois interrogés perçoivent la commune comme mal équipée en termes de transports publics.

Ce constat peut être influencé par le fait qu'il n'existe pas de ligne ferroviaire sur l'entité. En effet, pour prendre le train, il faut se rendre à Sambreville (Tamines ou Auvelais) où passe la ligne 130 Charleroi-Sud-Namur. Cette ligne serpente entre les méandres de la Sambre qu'elle traverse à plusieurs reprises induisant un temps de parcours peu performant pour une ligne reliant deux grandes villes. C'est pourquoi elle fait actuellement l'objet d'une adaptation du tracé de ses courbes les plus serrées pour pouvoir augmenter sa vitesse aux endroits où c'est possible.

En ce qui concerne les bus TEC, ceux-ci permettent de rejoindre les pôles importants comme Namur, Sambreville, Mettet, Couvin et Châtelet. Selon les Fossesois, il existe trop peu de lignes TEC sur l'ensemble du territoire, les trois lignes existantes ayant une fréquence peu élevée et principalement calquée sur les horaires scolaires (comme souvent en milieu rural). Certains services et commerces ne sont donc pas facilement accessibles aux personnes non motorisées.

Les Fossois semblent se sentir isolés lorsqu'ils ne possèdent pas de voiture. N'est-il pas temps pour Fosses-la-Ville de trouver des alternatives à cette tendance du tout-à-la-voiture ? Avoir une mobilité diversifiée, voilà le souhait de nombreux Fossois. Mais quelles sont les véritables alternatives à la voiture à Fosses-la-Ville ?

Fosses-la-Ville et la mobilité douce

Le développement du RAVeL, réaménagement de l'ancienne voie de chemin de fer, est vu comme une opportunité touristique mais aussi utilitaire lors des déplacements quotidiens. Cet aménagement va certainement revoir à la hausse le sentiment des ménages en ce qui concerne la présence et la qualité des équipements cyclables que 92% des Fossois jugent dépourvus d'intérêt (enquête ménages de 2001). Le RAVeL va permettre de rapprocher et de créer des connexions entre les quartiers et les villages permettant ainsi le développement d'une mobilité durable. Lors des séances d'information-consultation à la population, les habitants ont manifesté leur désir de disposer de davantage d'infrastructures facilitant le déplacement des piétons et des cyclistes.

Certains jugent également que les sentiers sont mal entretenus ou accaparés par les agriculteurs. Ceux-ci ont eu l'occasion de répondre à un questionnaire pour une enquête menée dans le cadre de l'ODR (Opération de Développement Rural) et ils déplorent également le manque d'entretien des chemins et voiries agricoles. Leur principal souhait serait que les voiries agricoles soient améliorées, entretenues et qu'une cartographie complète des chemins soit réalisée, entraînant ainsi une double utilité : aider les agriculteurs dans leur travail quotidien et renforcer le maillage à destination des modes de déplacements doux.

Fosses-la-Ville et la sécurité routière

Lors des soirées de consultation de la population dans les différents villages de Fosses-la-Ville, plusieurs sujets se sont répétés. D'une part, les Fossois déplorent le manque de trottoirs dans le centre de Fosses ainsi que l'état de ceux-ci quand ils existent. D'autre part, la traversée de la ville par une circulation de transit inappropriée et par du charroi lourd pose de nombreux problèmes.

En effet, la route régionale 922 reliant Châtelet à Floreffe coupe Fosses-la-Ville en 2 et passe par les centres de Le Roux, Vitriaval, Fosses et Sart-Saint-Laurent. La route régionale 988, reliant Fleurus à Saint-Gérard (Mettet), traverse quant à elle la commune du nord au sud et passe également par le centre de Fosses. Le volume quotidien de trafic traversant le centre de Fosses est très important et engendre un sentiment d'insécurité de la part des habitants. La densité des véhicules et la vitesse excessive constituent l'une des causes de l'altération du cadre de vie et la perte de son attractivité commerciale, sans compter la pollution, les nuisances sonores, etc. Comment faire renaître l'activité commerciale et contrer ce sentiment d'insécurité au centre de Fosses ? Un plan de mobilité pourrait répondre à cet enjeu.

Il serait opportun d'analyser dans quelle mesure la circulation de transit pourrait éviter le centre de Fosses. Elle pourrait par exemple emprunter les voies à grand gabarit : la N90 (Charleroi-Namur) qui passe au nord de la commune et la N98 (Philippeville-E42) qui évite le centre de Fosses. Ces deux alternatives allongent le parcours de quelques kilomètres mais soulageraient le centre-ville des nuisances occasionnées. Un Plan de Circulation Local pourrait être mis en œuvre et soutenu par l'aménagement des voiries et des espaces publics du centre permettant ainsi aux Fossois de retrouver un cadre de vie agréable incluant une mobilité intégrée.

Conclusion

Dans la mesure où les Fossois ont une mauvaise perception du réseau des transports publics et du réseau cyclable de l'entité, les acteurs de la mobilité, la commune et les forces vives locales devront déployer d'importants moyens pour repenser les déplacements quotidiens. Les plans de déplacements scolaires sont un premier pas dans ce sens. Trouveront-ils leur concrétisation sur le terrain ?

Il est important de trouver des moyens alternatifs à l'utilisation de la voiture à Fosses-la-Ville, commune rurale où la majorité des travailleurs doivent rejoindre les pôles d'emploi extérieurs à l'entité.

En matière de sécurité routière, des pistes de réflexion sont lancées quant à la possibilité d'éviter le centre de Fosses. Elles devront néanmoins être objectivées afin de trouver des solutions réalistes.

En adhérant à la démarche du développement durable, la commune s'engage à sensibiliser la population à une mobilité éco-responsable et à intégrer cette dimension dans l'ensemble de ses projets.

Des solutions existent pour améliorer le cadre de vie, la mobilité quotidienne et la sécurité routière à Fosses-la-Ville. La commune, les citoyens et les gestionnaires sont-ils prêts à relever le défi d'une mobilité revue et corrigée ?

II.1.4. Groupe de Travail

Le Groupe de travail relatif à la mobilité et à la sécurité s'est tenu les 30 novembre et 14 décembre 2010.

Le premier soir consistait en une présentation du diagnostic thématique, des constats posés et de leur justification. Cette présentation était axée sur différents éléments liés à la thématique : les comportements modaux, le réseau routier, les modes doux, les transports publics et la sécurité routière. Cette présentation était assurée par l'auteur de programme. La séance de questions/ réponses qui s'en est suivie tournait principalement autour du centre de Fosses et du RAVeL. Ensuite, les participants se sont répartis en sous-groupes pour travailler sur le diagnostic et plus précisément sur l'analyse AFOM de la thématique « Mobilité et sécurité ».

Lors de la deuxième soirée, les participants ont été répartis en 5 sous-groupes de 5 à 6 personnes afin de réfléchir aux objectifs à atteindre à Fosses-la-Ville dans les années à venir. Dans chaque sous-groupe, un participant a été désigné pour attirer l'attention sur les 4 piliers du développement durable (social, environnemental, économique et culturel). Il est à noter que les participants ont souvent eu des difficultés à différencier la notion de défis/objectifs de la notion de projets. Dans un second temps, les participants ont été invités à formuler des projets qu'ils jugeaient importants pour le développement de leur commune.

L'ensemble des contributions du Groupe de travail est repris dans la suite de cette phase 3, dans la planche AFOM et dans la définition des défis et des objectifs pour la commune de Fosses-la-Ville.

II.1.5. Récapitulatif des analyses « Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces »

→ Cf. Planche n° 1 – Forces et faiblesses de la mobilité et de la sécurité

II.2. Patrimoine, tourisme et culture

II.2.1. Le constat

FOSSES-LA-VILLE, DE NOMBREUX ATOUTS EN MATIERE DE CULTURE ET DE TOURISME, VERITABLES OPPORTUNITES POUR REDORER L'IMAGE DE LA COMMUNE ET SOUTENIR L'ECONOMIE LOCALE.

II.2.2. Le village idéal des Fossois

« Dans mon village idéal, on protégerait les sites de mémoire: Belle-Motte », extrait de la réunion d'information-consultation d'Aisemont le 23 février 2010.

« Dans mon village idéal, il y a la possibilité d'y faire des promenades en toute sécurité, [...]. Il y a des espaces intergénérationnels où on échange sur le folklore », extrait de la réunion d'information-consultation de Fosses le 23 mars 2010.

« Dans mon village idéal, on s'y sent bien. Un village accueillant capable de mettre ses atouts en valeur et de les exploiter », extrait de la réunion d'information-consultation de Fosses le 23 mars 2010.

« Dans mon village idéal, les traditions et le patrimoine font partie intégrante de la vie et sont mises régulièrement à l'honneur », extrait de la réunion d'information-consultation de Sart-Saint-Laurent le 30 mars 2010.

II.2.3. Analyse croisée

Fosses-la-Ville, de nombreux atouts entre les mains

Fosses-la-Ville possède un atout considérable en matière de patrimoine : la Collégiale Saint-Feuillien. Construite à l'emplacement d'un ancien monastère irlandais, son histoire est liée à celle de son fondateur, le moine Saint-Feuillen. Ce monument historique fait partie du patrimoine classé de Fosses-la-Ville avec la maison dite « Le Chapitre », le kiosque à musique, la Chapelle Saint-Roch, la Chapelle Sainte-Brigide et la Chapelle Saint-Laurent. Plusieurs de ces éléments sont concentrés au centre-ville de Fosses.

Les Fossois sont fiers du patrimoine de leur commune mais déplorent le manque de mise en valeur de celui-ci. En effet, celui-ci se dégrade depuis quelques années et n'attire plus beaucoup de touristes. La restauration du petit patrimoine comme les potales, la fontaine Saint-Pierre ou encore les chapelles de l'entité est importante à leurs yeux. Ils souhaiteraient de leur centre-ville qu'il soit plus attractif et plus vivant, en exploitant au mieux ce potentiel patrimonial.

La création d'un Ravel

Le projet d'aménagement de l'ancienne ligne de chemin de fer 150a reliant Tamines à Dinant constitue à la fois une opportunité de développement touristique et un enjeu écologique majeur. Les Fossois voient l'aménagement d'un chemin de RAVeL comme une opportunité de valorisation touristique puisqu'il rejoindra les points d'intérêt de la Ville. Les travaux d'aménagement reliant Fosses à Bambois ont débuté au mois de mai 2009.

Par ailleurs, l'aménagement de l'ancienne gare de Fosses constituera une vitrine touristique pour la région de par sa situation stratégique le long du RAVeL, à proximité de Fosses et du lac de Bambois. Constitué d'un espace d'accueil et d'une salle d'exposition, ce pôle touristique d'intérêt régional sera thématique, scénographique et multimédia et abordera l'histoire, le folklore et la nature. Le Lac de Bambois constitue également un point d'intérêt en matière touristique, notamment depuis sa rénovation.

De renommée internationale, le Laetare est un évènement folklorique attendu chaque année par les Fossois. Pourtant, il est en perte de vitesse depuis quelques années. C'est pourquoi, il semble utile de se mobiliser pour revaloriser l'évènement. Par ailleurs, bien que s'agissant d'une tradition présente dans tout l'Entre-Sambre-et-Meuse, Fosses-la-Ville peut se vanter non seulement d'avoir accumulé une longue tradition historique de marches mais surtout d'en organiser pas moins de sept sur son territoire, celle de Saint-Feuillen étant la plus prestigieuse de la commune, voire de la région.

Dès 1635, suite à une épidémie de peste, les habitants de Fosses s'engagèrent à organiser tous les sept ans une procession des reliques de Saint-Feuillen. Elle se déroule sur trois dimanches, le dernier dimanche de septembre étant celui de la grande procession. Afin qu'elle ne perde pas de son éclat, il est nécessaire de travailler son image afin d'attirer de nouveaux spectateurs et ce, via le centre culturel et le syndicat d'initiative. A cet effet, la Ville s'est dotée, pour 2012, d'un chargé en communication autour de cet évènement.

Promotion touristique et dynamisme culturel local comme vecteurs de développement

Le centre culturel de Fosses-la-Ville est reconnu par les habitants pour son dynamisme. Un des axes de travail du centre culturel est d'organiser des manifestations mettant en valeur le patrimoine local, régional, communautaire, européen, international et francophone. C'est au travers d'expositions, de représentations théâtrales, de conférences et d'éducation citoyenne des élèves des écoles de l'entité que le centre culturel apporte sa pierre à la construction d'une vie fossoise dynamique culturellement. Le centre culturel promeut ses activités dans toute la région via la presse écrite mais aussi les radios et les télévisions, ou encore via le « Nouveau Messenger » (journal local du Centre culturel qui vient d'être relancé).

Petit bémol à ce tableau : le centre culturel est de catégorie 3, c'est-à-dire qu'il ne possède pas de lieu approprié pour développer de manière optimale le projet culturel communal. Pour y remédier, le centre

culturel va investir une partie des lieux de la propriété Winson. A terme, le centre disposera donc de bureaux et d'un espace polyvalent pour développer de manière plus optimale de nouveaux projets. Ce changement fidélisera davantage la population aux différentes activités culturelles de la commune, ce qui pourrait avoir comme conséquence d'attirer des gens venus d'ailleurs. Ce genre d'actions pourrait d'ailleurs apporter un plus au niveau du tourisme fossois.

L'existence d'un syndicat d'initiative au sein de l'entité est un élément important en matière de tourisme. Il met à disposition de tous les publics des brochures sur l'histoire, le patrimoine et les sites à visiter sur la commune, ainsi que différentes formules de balades. Il organise diverses activités telles que des visites guidées de la collégiale et du centre historique de Fosses, des balades contées à Noël, etc.

Même si elle ne constitue pas une destination touristique en soi, l'entité de Fosses-la-Ville recèle quelques attractions intéressantes attirant de nombreux excursionnistes chaque année. Le nombre de nuitées sur la commune est en augmentation depuis quelques années ce qui fait que le manque d'hébergements touristiques commence à se ressentir. Il serait intéressant de développer des hébergements à destination des touristes (à l'instar des deux gîtes urbains ouverts en 2010), pour faire de Fosses-la-Ville, une commune davantage tournée vers un développement économique local.

Un des souhaits évoqués aux soirées de consultation de la population est de développer encore davantage le tourisme et la culture, notamment en favorisant l'accueil des touristes via des petits restaurants, des petits commerces et le travail des artisans. Mais ce développement touristique et économique doit se faire, selon les Fossois, en harmonie avec la protection de l'environnement.

La reconnaissance récente d'une partie de l'entité communale (Fosses-centre, Bambois et Nèvremont) comme « centre touristique » constitue une belle opportunité de développement touristique. Comme le bulletin communal le mentionnait en septembre, cette reconnaissance permettra à la fois à la Ville de "vendre" sa belle cité à l'extérieur mais également aux commerçants, artisans et services d'offrir à la population des heures d'ouverture plus larges, s'ils le souhaitent.

Conclusion

Patrimoine, folklore, infrastructures d'accueil en plein développement, activités culturelles : de nombreux ingrédients réunis pour aspirer à un développement local réussi. La dynamique enclenchée, notamment via le Master Plan et les projets touristiques, traduisent la volonté de valorisation du patrimoine et des richesses locales. Elle poursuit un double enjeu. D'une part, l'image de Fosses-la-Ville s'en retrouverait renforcée et, d'autre part, le développement culturel et touristique de la commune viendrait en soutien à l'économie locale. Fosses-la-Ville possède donc toutes les cartes pour redorer son blason et exporter une image positive vers l'extérieur.

II.2.4. Groupe de Travail

Le Groupe de travail relatif au patrimoine, au tourisme et à la culture s'est tenu les 11 et 25 janvier 2011.

Le premier soir consistait en une présentation du diagnostic thématique, des constats posés et de leur justification. Cette présentation était axée sur différents éléments liés à la thématique : le patrimoine classé, le patrimoine bâti, le Master plan, l'offre touristique, les promenades, le folklore, l'hébergement, le centre culturel et l'image de Fosses. Cette présentation était assurée par l'auteur de programme. Ensuite, les participants se sont répartis en sous-groupes pour travailler sur le diagnostic et plus précisément sur l'analyse AFOM de la thématique « Patrimoine, tourisme et culture ».

Lors de la deuxième soirée, les participants sont répartis en 5 sous-groupes de 6 à 7 personnes afin de réfléchir aux objectifs à atteindre dans les années à venir. Dans chaque sous-groupe, un participant a été désigné pour attirer l'attention sur les 4 piliers du développement durable (social, environnemental, économique et culturel). Il est à noter que les participants ont souvent eu des difficultés à différencier la notion de défis/objectifs de la notion de projets. Dans un second temps, les participants ont été invités à formuler des projets qu'ils jugeaient importants pour le développement de leur commune.

L'ensemble des contributions du Groupe de travail est repris dans la suite de cette partie 3, dans la planche AFOM et dans la définition des défis et des objectifs pour la Commune de Fosses-la-Ville.

II.2.5. Récapitulatif des analyses « Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces »

→ Cf. Planche n°2 – Forces et faiblesses de Patrimoine, tourisme et culture

II.3. Cadre de vie et écologie

II.3.1. Le constat

FOSSES-LA-VILLE, ENTRE DEVELOPPEMENT, HARMONIE ET CADRE DE VIE A RESPECTER.

II.3.2 Le village idéal des Fossois

« Dans mon village idéal, il y aurait une amélioration de la qualité de la vie en réduisant les nuisances », extrait de la réunion d'information-consultation d'Aisemont le 23 février 2010.

« Dans mon village idéal, la nature est respectée, on ne trouve pas de déchets dans les fossés. L'entretien des voiries se fait régulièrement [...] », extrait de la réunion d'information-consultation de Vitriaval le 02 mars 2010.

« Dans mon village idéal, on pourrait profiter de la nature, du silence et de sa tranquillité en toute sécurité. Bannir les lotissements et l'urbanisation à outrance, en respectant la nature. Gardons ce patrimoine si précieux », extrait de la réunion d'information-consultation de Sart-Eustache le 09 mars 2010.

« Dans mon village idéal, il y fait bon vivre en harmonie avec la nature, au son du clocher, au chant du coq, tout ce qui fait que chacun d'entre nous aime y demeurer », extrait de la réunion d'information-consultation de Sart-Eustache le 09 mars 2010.

« Dans mon village idéal, toutes les maisons seraient écologiques, les habitants circuleraient dans des petites voitures électriques ou en vélo, on prendrait le temps de s'occuper les uns des autres, on échangerait des projets, des idées, on ferait de la récup et on stimulerait la créativité des gens depuis la petite enfance », extrait de la réunion d'information-consultation de Le Roux le 16 mars 2010.

« Dans mon village idéal, le respect de l'environnement serait un des axes à privilégier [...] », extrait de la réunion d'information-consultation de Le Roux le 16 mars 2010.

« Dans mon village idéal, [...] l'agriculture serait un secteur à revaloriser », extrait de la réunion d'information-consultation de Le Roux le 16 mars 2010.

II.3.3. Analyse croisée

Les Fossois possèdent un cadre de vie de qualité se déclinant sous plusieurs aspects: le paysage, l'environnement, l'urbanisme, le civisme, etc.

Paysage et occupation du sol

Fosses-la-Ville bénéficie des richesses de la région agro-géographique du Condroz. La commune s'insère dans deux ensembles paysagers : le moyen plateau condrusien et l'ensemble de la Haine et de la Somme. En effet, la majorité du territoire fossois est couvert par l'ensemble du moyen plateau condrusien qui donne

lieu à un relief moins marqué que dans le reste du Condroz et se caractérise par un vaste plateau où alternent crêtes et dépressions (les fameuses tiges et chavées). Ensuite, le sud-ouest de la commune est repris dans l'ensemble de la Haine et de la Sambre qui se caractérise par des paysages boisés où l'urbanisation occupe les versants et fonds de vallées et se développe le long des axes routiers.

La commune se démarque par une grande hétérogénéité de ses paysages : vues ouvertes sur des prairies et terres cultivées, massifs forestiers de taille moyenne, herbages ceinturant les noyaux villageois, village en position proéminente sur une crête, paysage de carrière en exploitation, réseau routier omniprésent, etc. Selon les goûts de chacun, les éoliennes constituent un atout ou une faiblesse dans les paysages.

L'occupation du sol fossais révèle une forte valeur naturelle du territoire. Sur les 6.332 ha formant la commune, 5.478 ha sont des terrains non-artificialisés, soit 86,5% du territoire. Près de 67% sont des terres arables, des cultures permanentes, des surfaces enherbées et des friches agricoles. Les forêts représentent 18% de la superficie totale de la commune. Et moins de 2% correspondent à des milieux semi-naturels et des surfaces en eau (données de la Conférence Permanente du Développement Territorial, 2006).

Urbanisme

Chaque village de Fosses-la-Ville est une entité urbanistique bien distincte, sans conurbation entre eux (c'est-à-dire que les villages ne se rejoignent pas). Lors des soirées d'information-consultation de chaque village, l'urbanisme a longuement été abordé. En effet, il existe quelques maisons récentes qui sont en rupture avec l'implantation et l'architecture traditionnelle.

Les villageois déplorent la présence de nombreux projets immobiliers (lotissements, grands magasins, etc) qui modifient le paysage. Les habitants de Le Roux craignent, par exemple, de voir se construire à nouveau des immeubles comme ceux de la rue du Long-Try, bâtiments non intégrés défigurant leur village.

La commune dispose de peu d'outils locaux de régulation du développement urbanistique, ce qui peut potentiellement être une cause de gestion du sol peu parcimonieuse et coordonnée à long terme. Néanmoins, on peut citer l'existence d'une CCATM (Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité), organe consultatif chargé de remettre un avis au Collège sur les différents projets urbanistiques et de mobilité.

Par ailleurs, la commune s'est inscrite dans une démarche de réaménagement du centre de Fosses : le Master Plan souligne ainsi l'opportunité de faire reconnaître le centre en centre ancien protégé ; ce qui est maintenant chose faite puisque celui-ci a été reconnu comme tel par Arrêté Ministériel en date du 30 juillet 2010. Cette étude structurelle a été réalisée afin d'entamer une démarche de rénovation urbaine (action d'aménagement visant à restructurer, réhabiliter ou assainir un quartier urbain) et de revitalisation urbaine du centre (action visant à développer et à améliorer l'habitat, services et commerces compris à l'intérieur

d'un périmètre donné). Cette initiative répond à une dynamique d'amélioration du cadre de vie. Les thèmes abordés sont la circulation, le patrimoine architectural, la ville historique, l'affectation des bâtiments, la renaissance des commerces, le logement, les espaces verts et l'eau. Suite à l'élaboration du diagnostic, les options et les recommandations définies permettront de faire de Fosses un lieu convivial où il fait bon vivre, offrant des espaces de respiration, verts et conviviaux, espaces qui font aujourd'hui défauts. La démarche de rénovation urbaine est en cours.

Faut-il aller encore plus loin et anticiper l'urbanisation à long terme en dotant l'ensemble du territoire d'un cadre de référence ? Ou doit-on d'abord s'atteler à la mise en œuvre et au respect des outils existants ?

Civisme

Les consultations de la population menées par la Fondation Rurale de Wallonie dans les villages de l'entité ont révélé que les Fossois aiment leur cadre de vie. Ils semblent satisfaits de leur environnement, de la nature qui les entoure, du caractère agréable et rural des villages. Néanmoins, ils soulignent leur manque de protection et d'entretien. C'est un sujet auquel ils attachent beaucoup d'importance et déplorent le manque de civisme de certains en matière de propreté : dépôts d'immondices sauvages, poubelles déversées dans les champs, etc.

Réprimer les incivilités, éduquer chaque citoyen au respect sont des propositions faites lors des réunions villageoises. Le citoyen serait tenu de s'informer à ce niveau et la police de faire appliquer ce règlement.

Une autre demande qui a été réitérée à maintes fois est d'aménager les places de manière à les embellir, les sécuriser et à y recréer l'envie de s'y rencontrer. Il est vrai que toutes les places de villages de l'entité consistent en de vastes surfaces minérales peu conviviales (sauf à Sart-eustache). Et si le civisme, le respect de l'autre et du cadre de vie, passaient par l'embellissement, la protection et l'entretien des lieux emblématiques de l'entité ?

Ecologie et environnement

En matière d'écologie et d'environnement, Fosses-la-Ville ne fait pas figure de parent pauvre. Elle possède un Site de Grand Intérêt Biologique contenu dans une zone Natura 2000 : l'étang de Bambois (situé également sur la commune de Mettet). Bien qu'en surfréquentation durant l'été, il tend vers une gestion et une exploitation plus écologique ces dernières années.

La commune comprend deux zones Natura 2000, garantes de la préservation de la biodiversité à l'échelle européenne. A l'heure actuelle, aucune ne bénéficie encore d'un arrêté de désignation. Les arrêtés définissent les mesures de protection des sites en tenant compte des spécificités de chacun d'entre eux, notamment en termes d'activités qui y sont pratiquées.

Fosses-la-Ville peut également se vanter de disposer d'autres sites remarquables. La forêt de la Haute-Marlagne, d'une superficie de 760 ha, est la plus grande surface boisée de la commune. Elle s'étend sur le village de Sart-Saint-Laurent, Malonne (Namur), Floreffe et Bois-de-Villers (Profondeville).

La carrière d'Aisemont occupe une place importante au niveau de la commune, notamment au niveau de par l'utilité des pierres extraites et par les emplois qu'elle génère. Au terme de l'exploitation de la carrière, il est prévu de réaménager l'ensemble du site par la reconstruction d'un plateau à finalité agricole et par la construction d'un vaste plan d'eau afin de restaurer un milieu naturel de qualité. En effet, le travail d'extraction de calcaire engendre de grandes quantités de poussières affectant la végétation et les eaux. Les Fossois souhaitent retrouver leur vallée du passé en faisant en sorte que la carrière soit réaménagée harmonieusement. Certains habitants d'Aisemont, soucieux de cette thématique, demandent à être associés à la conception du projet de réaménagement.

L'ancienne ligne ferroviaire 150 constitue également un élément important du réseau écologique de la commune de Fosses-la-Ville. Servant actuellement de corridor boisé, elle abrite de nombreux habitats et des espèces intéressantes tant animales que végétales. Selon une étude réalisée en 2009 par aCREA de l'université de Liège, la mise en oeuvre de cette ligne du RAVeL aurait des conséquences négatives sur de nombreuses espèces de la zone. Néanmoins, des recommandations et des mesures ont été émises afin de concilier le projet d'aménagement avec la présence de biodiversité. De manière générale, les Fossois sont très enthousiastes à ce projet.

La commune bénéficie d'un contrat de rivière et d'un plan d'optimisation de la biodiversité, véritables garants de la protection de son environnement. Auparavant, Fosses-la-Ville faisait partie du contrat de rivière Ry de Fosses – Basse Sambre. Le 17 août 2009, celui-ci a fusionné avec le contrat Sambre et Affluents afin de former une asbl unique, souveraine sur l'ensemble du bassin hydrographique de la Sambre, le « contrat de rivière Sambre ». Le but du contrat de rivière est d'améliorer la qualité de l'environnement, d'en assurer son maintien, de sauvegarder et de renforcer le maillage écologique et de sensibiliser la population à sa protection. Les objectifs environnementaux pourront être atteints par différentes missions: la mise en oeuvre des plans de gestion par bassin hydrographique, la sensibilisation des acteurs locaux et de la population, et la réalisation d'outils spécifiques en vue d'une gestion intégrée du cycle de l'eau (comme l'agenda 21 local, les plans communaux d'environnement et de gestion de la nature, le Plan de Prévention et de Lutte contre les Inondations et leurs effets sur les Sinistrés, etc).

Depuis 2003, Fosses-la-Ville fait partie d'un plan d'optimisation de la biodiversité en partenariat avec Sambreville et pris en charge par l'asbl IDEF (Institut pour le Développement de l'Enfant et de la Famille).

La commune se donnera-t-elle les moyens de mettre en œuvre ces programmes d'actions ? La protection et la valorisation de la nature sont-elles un moyen de recréer un véritable maillage écologique sur l'entité ? Qu'en est-il de la population fossoise ?

Certains villageois souhaitent remettre sur pied certaines actions comme celle qui avait été faite par le passé dans le cadre du « Livre Fou » sur le thème de l'environnement (visite de la station d'épuration, etc). Le but étant de sensibiliser les jeunes et les moins jeunes à la nature qui les entoure et à conserver les paysages. Les Fossois souhaitent également trouver un consensus avec les agriculteurs pour lutter contre la perte de la biodiversité.

Gestion énergétique et développement durable

Fosses-la-Ville fait partie des communes wallonnes soucieuses de la gestion énergétique de leurs bâtiments et de la mise en place d'actions en faveur du développement durable. Depuis quelques années, la commune tend en effet à diminuer ses dépenses énergétiques. Pour cela, elle a réalisé un audit énergétique de l'hôtel de ville en collaboration avec la cellule énergie du BEP (Bureau Economique de la Province de Namur) et a par ailleurs introduit plusieurs dossiers UREBA (Utilisation Rationnelle de l'Energie dans les Bâtiments) auprès du Service Public de Wallonie. Fosses-la-Ville a déjà réalisé des travaux tels que le remplacement de la chaudière de l'église de Vitrival ou le remplacement des châssis de l'Hôtel de Ville.

L'attention de la commune porte également sur l'amélioration de l'efficacité énergétique au sein des bâtiments scolaires. Un conseiller en énergie (présent une semaine sur deux sur la commune de Fosses-la-Ville) informe et accompagne la population sur tout ce qui touche à l'énergie au quotidien (économies d'énergie, primes, énergies renouvelables, etc), de réduire les consommations énergétiques des bâtiments communaux et de vérifier le respect des normes d'isolation et de ventilation au niveau des permis d'urbanisme.

En matière de développement durable, la commune de Fosses-la-Ville peut se féliciter de faire partie des bons élèves en Région Wallonne. En effet, deux parcs éoliens sont implantés sur son territoire (ainsi que sur Mettet et Floreffe) et devraient produire à terme l'équivalent de la consommation annuelle de 23.000 ménages.

La commune de Fosses-la-Ville s'est inscrite dans la démarche Agenda 21 Local qui se traduit par la rédaction d'un plan d'actions concrètes présentant des propositions d'actions et une mise en œuvre opérationnelle à court, moyen et long termes. La participation de la population est au cœur de la démarche et constitue le gage de réussite dans la voie du développement durable. Des actions telles qu'une journée propreté, une collecte de déchets organiques en vue d'une valorisation ou encore des actions de sensibilisation dans les écoles viennent compléter ce panel d'actions faisant du pouvoir communal fossois un gestionnaire efficace et responsable en matière d'écologie et d'environnement.

Conclusion

La protection et la valorisation du cadre de vie à Fosses-la-Ville apparaissent comme un véritable défi à relever à l'avenir. Différents aspects sont à prendre en compte pour y parvenir : les paysages nombreux et variés, les éléments naturels de qualité, l'identité urbanistique et la structure traditionnelle des villages, le centre ancien de Fosses, les équipements modernes, l'urbanisation récente, etc. Il s'agira de mettre en musique l'ensemble de ces éléments de façon harmonieuse et durable pour répondre aux objectifs énergétiques et écologiques que se fixe progressivement la commune. Quels outils utilisera-t-elle à cette fin ? Quelles actions devront être mises en œuvre en priorité ? Fosses-la-Ville trouvera-t-elle les moyens pour gérer durablement son cadre de vie ?

II.3.4. Groupe de Travail

Le Groupe de travail relatif au cadre de vie et à l'écologie s'est tenu les 8 et 22 février 2011.

Le premier soir consistait en une présentation du diagnostic thématique, des constats posés et de leur justification. Cette présentation était axée sur différents éléments liés à la thématique : la structure paysagère, la cadre urbanistique et bâti, les sites et éléments d'intérêt biologique, les actions en faveur de l'écologie, les demandes citoyennes. Cette présentation était assurée par l'auteur de programme. Ensuite, les participants se sont répartis en sous-groupes pour travailler sur le diagnostic et plus précisément sur l'analyse AFOM de la thématique « Cadre de vie et écologie ».

Lors de la deuxième soirée, les participants se sont répartis en 4 sous-groupes de 5 personnes afin de réfléchir aux objectifs à atteindre à Fosses-la-Ville dans les années à venir. Dans chaque sous-groupe, un participant a été désigné pour attirer l'attention sur les 4 piliers du développement durable (social, environnemental, économique et culturel). Il est à noter que les participants ont souvent eu des difficultés à différencier la notion de défis/objectifs de la notion de projets. Dans un second temps, les participants ont été invités à formuler des projets qu'ils jugeaient importants pour le développement de leur commune.

L'ensemble des contributions du Groupe de travail est repris dans la suite de cette phase 3, dans la planche AFOM et dans la définition des défis et des objectifs pour la Commune de Fosses-la-Ville.

II.3.5. Récapitulatif des analyses « Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces »

→ Cf. Planche n°3 – Forces et faiblesses du cadre de vie et écologie

III.4. Vie sociale, logement et services

II.4.1. Le constat

FOSSES-LA-VILLE, LA NECESSITE DE RENFORCER L'ACCES AUX SERVICES ET AU LOGEMENT AFIN DE MAINTENIR UNE VIE SOCIALE FORTE.

II.4.2. Le village idéal des Fossois

« Dans mon village idéal, il y aurait quelques commerces de proximité ; les espaces publics seraient accueillants, sécurisés et favoriseraient la rencontre, extrait de la réunion d'information-consultation d'Aisemont le 23 février 2010.

« Dans mon village idéal, les chancres, comme le château d'Aisemont seraient réhabilités, par exemple pour des projets sociaux », extrait de la réunion d'information-consultation d'Aisemont le 23 février 2010.

« Dans mon village idéal, la vie serait paisible. Les gens y trouveraient du travail. Les habitants se mobiliseraient autour de projets sociaux [...] », extrait de la réunion d'information-consultation de Vitrival le 03 mars 2010.

« Dans mon village idéal, chaque habitant se sentirait bien dans son village, ne serait pas seul mais entouré, aurait le droit à un logement salubre, le droit à la parole et au respect », extrait de la réunion d'information-consultation de Le Roux le 16 mars 2010.

« Dans mon village idéal, l'insertion sociale et l'éducation des personnes marginalisées seraient aussi une priorité », extrait de la réunion d'information-consultation de Le Roux le 16 mars 2010.

II.4.3. Analyse croisée

Des services sociaux à l'écoute de la population fossoise

Fosses-la-Ville est une commune où la vie sociale peut être qualifiée de forte. Celle-ci est portée par de nombreux organismes actifs sur le territoire.

La commune s'est dotée depuis avril 2009 d'un Plan de Cohésion Sociale (PCS) fonctionnant autour de 4 axes : l'insertion socioprofessionnelle, l'accès à un logement décent, l'accès à la santé et le traitement des assuétudes et enfin, le retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels. Par des actions autour de ces axes, un PCS doit répondre à 2 objectifs : le développement social des quartiers et la lutte contre les formes de précarité, de pauvreté et d'insécurité. Les communes wallonnes voient ainsi leur offre en services renforcée, et ce essentiellement auprès d'un public fragilisé. A ce jour il a déjà permis de mettre en place une bonne dizaine d'actions répondant aux besoins de la population.

Le PCS de Fosses-la-Ville regroupe plusieurs organismes de logement, des associations d'insertion socioprofessionnelle et le CPAS. Le Service de coordination sociale et de développement local de Fosses-la-Ville coordonne le PCS, les actions sociales initiées par la Ville ainsi que de tous les gros projets de la commune. Le CPAS de Fosses-la-Ville offre quant à lui de nombreux services diversifiés et poursuit sa mission principale de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine.

Créée en 1981, l'asbl IDEF (Institut pour le Développement de l'Enfant et de la Famille) s'adresse aux familles d'enfants entre 0 et 7 ans qui présentent des difficultés d'encadrement de leurs enfants ou dont les enfants présentent un retard psychomoteur. Sa démarche touche à l'aide précoce, plus particulièrement dans la réhabilitation des familles, et vise à faire en sorte que des situations familiales (ou autres) ne s'aggravent davantage. L'IDEF participe à de nombreux projets, notamment sur le site du lac de Bambois.

La commune de Fosses-la-Ville présente un profil social « fragile » au regard des indicateurs d'accès aux droits fondamentaux définis par la Région Wallonne. En effet, elle est placée à la 177e position sur les 262 communes wallonnes. C'est pourquoi il est nécessaire de perpétuer ces services d'aide à la population afin d'améliorer la qualité de vie des Fossois.

Le droit à un logement décent : la problématique du centre-ville et des campings

Le logement est au centre des préoccupations de la commune et du CPAS. En cause, des loyers élevés pour des logements de mauvaise qualité, la problématique des logements insalubres dans le centre, la précarité de certains fossois et les campings.

En 2007, Fosses-la-Ville comptait un pourcentage de logement public inférieur à 2,5%, tout comme ses communes voisines (Mettet, Profondeville, Floreffe et Jemeppe-sur-Sambre) sauf Gerpennes (qui comptait entre 2,5% et 5% de logements publics sur son territoire) et d'Aiseau-Presles (entre 10% et 20%).

En Wallonie, plus de 10.000 personnes vivent de manière permanente dans un logement ou un abri situé dans un équipement touristique parfois depuis bien longtemps (terrain de camping-caravaning, parc résidentiel de week-end, village de vacance ou tout autre équipement à vocation touristique ou de loisirs). Certains y sont par choix, d'autres par contrainte. Cette forme de précarité est en contradiction avec le droit fondamental à un logement décent reconnu par l'article 23 de la Constitution belge. Les paramètres les empêchant souvent de se reloger ailleurs sont : le manque de moyens, le manque de logements à prix abordables et l'inconnu de ce que la vie leur réservera dans le futur.

A Fosses-la-Ville 2,6% de la population habitent de manière permanente dans un équipement à vocation touristique. C'est 49 personnes sur la propriété des Viviers II et 193 personnes domiciliées au camping du Val Treko. Le manque de logements à loyers modérés sur la Commune explique, en partie, la difficulté des

résidents des campings de sortir des équipements touristiques. La hausse des prix du marché du logement et le cadre vert les incitent plutôt à y rester.

En 2002, le Gouvernement wallon a adopté le plan Habitat Permanent. La priorité du Plan HP est de favoriser l'égalité des chances et l'accès aux droits fondamentaux pour tous les habitants de Wallonie, de réduire la précarité des personnes concernées et de viser, à terme, la disparition de l'habitat permanent dans les zones de loisir. Des départs ont eu lieu, dont 8 pour l'année 2010 dans le cadre du Plan HP (octroi de primes) dans chacun des campings. Une opportunité pour la commune serait de voir se perpétuer les actions du Plan Habitat Permanent, de les renforcer et de continuer à soutenir les familles via l'antenne sociale.

Une autre problématique présente ces dernières années sur la commune est multiplication des très petits logements de type kots, qui sont en augmentation constante dans le centre de Fosses. Le diagnostic du PCDR constate que la part des petits logements (< 54m²) a fortement augmenté entre 1991 et 2001: la part des logements de moins de 35 m² a triplé. Récemment, le pouvoir communal a voté un règlement imposant un nombre de mètres carrés minimum selon le nombre de chambres.

Au centre-ville, la « suroccupation » de certains immeubles contraste avec le nombre de logements inoccupés. En 2009, Fosses-la-Ville en dénombrait 23 pour lesquels il existe un règlement communal de taxation: 21 à Fosses, 1 à Sart-Eustache et 1 à Aisemont. La commune quant à elle ne possède aucun bâtiment communal inoccupé. Les Fossois déplorent ce problème de maisons abandonnées et de bâtiments qui tombent en ruine. Ils souhaitent que des actions soient mises en place pour y remédier.

Il est nécessaire d'améliorer l'habitat au centre-ville pour résoudre le problème du manque de logements disponibles sur le marché avec des critères de qualité en matière d'habitabilité, d'économies d'énergie et de confort.

Une offre de base en termes de services impliquant une dépendance extérieure

A Fosses-la-Ville, comme souvent en milieu rural, des médecins généralistes et des spécialistes exercent sur l'entité mais l'offre en soin de santé dépend de l'extérieur en ce qui concerne les hôpitaux. Les Fossois souhaitent que les services de garde des pharmacies et des médecins soient mieux organisés.

En ce qui concerne les services à la petite enfance, les 31 places accessibles aux moins de 2,5 ans ont été complétée en juin 2011 avec une offre de 24 places au niveau d'une crèche publique construite dans le centre-ville.

En matière d'enseignement, une école fondamentale est présente dans chaque village et hameau, et la commune accueille une école d'enseignement spécialisé. Les 3 réseaux d'enseignement (communal, libre et

de la Communauté française) sont disponibles. Un service de garderie est accessible dans toutes les écoles de l'entité avant et après les heures de cours. Un accueil extra-scolaire à l'école fondamentale de la Communauté française ainsi qu'une école de devoirs sont également organisés au sein de la commune. L'offre en enseignement secondaire est limitée : une seule école propose un enseignement secondaire général et professionnel.

Le village de Le Roux dispose d'un home pour jeunes filles en difficulté le « Kegeljan ».

Le home Dejaifve est le seul service offert aux aînés de Fosses-la-Ville tandis qu'aucun centre n'existe pour les personnes handicapées. Des infrastructures ont toutefois été aménagées, notamment à l'Hôtel de Ville et au CPAS, et la commune s'est munie du service Handicontact. Une aide à domicile est assurée par divers organismes dans les secteurs des aides familiales, ménagères ou des soins infirmiers.

Dans un autre registre, Fosses-la-Ville dispose d'un parc à conteneurs pour le tri des déchets. Depuis novembre 2009, un ramassage séparé des ordures ménagères est organisé mais la part de récolte de déchets organiques valorisables est encore très faible par rapport aux communes environnantes.

Ce portrait montre que la commune de Fosses-la-Ville dispose d'une offre en services élevés pour une commune rurale. Cependant, elle dépend de l'extérieur en matière de soins hospitaliers, d'enseignement secondaire technique et d'enseignement supérieur, de la formation continue et professionnelle.

Il est important de signaler qu'un grand nombre de ces services sont concentrés dans le centre de Fosses. Une commune rurale ne pouvant fonctionner de manière autonome, les pôles d'appui en milieu rural prennent tout leur sens. Charleroi, Namur et Sambreville constituent des aires d'influence pour la commune de Fosses-la-Ville dans diverses catégories de services (Schéma de Développement de l'Espace Régional). Il est essentiel dès lors de pouvoir assurer des liaisons vers ces pôles pour favoriser l'accès à un panel le plus diversifié possibles d'aides, notamment en termes d'emplois.

Lors des séances de consultation de la population, les Fossois étaient partagés sur le développement des grands magasins : ils offrent des services plus larges (notamment l'ouverture le dimanche matin) mais ils sont des obstacles pour le développement des petits indépendants. Les habitants déplorent la forte diminution des petits commerçants et souhaitent redynamiser le centre de Fosses en termes de commerces, de manière à favoriser également l'emploi local. Une autre volonté est de sauvegarder le dernier bureau de poste de Fosses et de créer des points-postes sur l'entité.

L'offre en matière de services sera prochainement complétée grâce à l'achat, par la Commune, de la propriété Winson. La première projection d'affectation des différents bâtiments consiste en l'installation des services administratifs communaux et du CPAS (cité administrative), l'implantation du centre culturel,

une salle de spectacle, une conciergerie ainsi que l'aménagement d'un espace vert accessible à la population.

Conclusion

Proximité et accessibilité sont les maîtres mots en faveur d'une cohésion sociale forte à Fosses-la-Ville. Améliorer la vie sociale et donc la qualité de vie en milieu rural est une des priorités. Un soutien aux structures existantes, un renforcement des aides et une amélioration de l'accès aux services extérieurs vers les grands pôles périphériques apparaissent comme des pistes de réflexion intéressantes.

En ce qui concerne le logement, il s'agira de développer une offre qui tienne compte de l'ensemble des besoins sociaux et des enjeux en termes d'habitat durable. Plusieurs actions ont déjà été initiées, notamment en matière d'habitat permanent, de lutte contre la multiplication des très petits logements au centre-ville, d'augmentation des places d'accueil de la petite enfance ou encore d'amélioration des services de proximité. Ces initiatives perdureront-elles sur le long terme ? Il est indispensable que les partenariats mis en place s'enrichissent et tiennent le cap pour renforcer davantage encore la vie sociale fossoise.

III.4.4. Groupe de Travail

Le Groupe de travail relatif à la vie sociale, au logement et aux services s'est tenu les 5 avril et 3 mai 2011.

Le premier soir consistait en une présentation du diagnostic thématique, des constats posés et de leur justification. Cette présentation était axée sur différents éléments liés à la thématique : le portrait social de l'entité, le niveau de services, le logement et les partenaires sociaux. Cette présentation était assurée par l'auteur de programme. Ensuite, les participants se sont répartis en sous-groupes pour travailler sur le diagnostic et plus précisément sur l'analyse AFOM de la thématique « Vie sociale, logement et services ».

Lors de la deuxième soirée, les participants se sont répartis en 3 sous-groupes de 5 personnes afin de réfléchir aux objectifs à atteindre à Fosses-la-Ville dans les années à venir. Dans chaque sous-groupe, un participant a été désigné pour attirer l'attention sur les 4 piliers du développement durable (social, environnemental, économique et culturel). Il est à noter que les participants ont souvent eu des difficultés à différencier la notion de défis/objectifs de la notion de projets. Dans un second temps, les participants ont été invités à formuler des projets qu'ils jugeaient importants pour le développement de leur commune.

L'ensemble des contributions du Groupe de travail est repris dans la suite de cette phase 3, dans la planche AFOM et dans la définition des défis et des objectifs pour la Commune de Fosses-la-Ville.

III.4.5. Récapitulatif des analyses « Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces »

→ Cf. Planche n° 4 – Forces et faiblesses de vie sociale, logement et services

III.5. Vie associative et loisirs

III.5.1. Le constat

FOSSES-LA-VILLE, DES INFRASTRUCTURES VÉTUSTES ET UN MANQUE D'ACTIVITÉS POUR LES JEUNES POUVANT METTRE EN PERIL LE DYNAMISME ACTUEL DU MONDE ASSOCIATIF.

III.5.2. Le village idéal des Fossois

« Dans mon village idéal, il y aurait plus d'espaces réservés à la jeunesse, des espaces verts respectés par les gens, des lieux de détente dans chaque quartier, des sentiers aménagés pour les promenades », extrait de la réunion d'information-consultation d'Aisemont le 23 février 2010.

« Dans mon village idéal, il y aurait une place où les enfants pourraient jouer, une salle ou un lieu où les jeunes pourraient se rencontrer », extrait de la réunion d'information-consultation d'Aisemont le 23 février 2010.

« Dans mon village idéal, on favoriserait la vie associative afin de rassembler les habitants », extrait de la réunion d'information-consultation d'Aisemont le 23 février 2010.

« Dans mon village idéal, l'école mais aussi les activités festives du village seraient aussi une occasion de rencontre entre villageois afin qu'ils apprennent à se connaître et se dire bonjour régulièrement », extrait de la réunion d'information-consultation de Vitriaval le 03 mars 2010.

« Dans mon village idéal, il y aurait des endroits de tranquillité et des lieux de rassemblement », extrait de la réunion d'information-consultation de l'ancienne section de Fosses le 23 mars 2010.

« Dans mon village idéal, on s'y sent bien. Il est adapté du point de vue intergénérationnel où chacun peut être écouté et entendu. Un village accueillant capable de mettre ses atouts en valeur et les exploiter », extrait de la réunion d'information-consultation de l'ancienne section de Fosses le 23 mars 2010.

« Dans mon village idéal, il y aurait plus de calme, plus de verdure, plus de convivialité, plus d'accueil des nouveaux habitants, des jeunes et moins jeunes », extrait de la réunion d'information-consultation de Sart-Saint-Laurent le 30 mars 2010.

III.5.3. Analyse croisée

Un tissu associatif riche versus une crainte du village dortoir

La vie associative de Fosses-la-Ville est omniprésente et des festivités sont organisées toute l'année. Près de 150 associations sportives, socioculturelles, de loisirs et folkloriques tentent de combler les désirs de chaque Fossois.

Les marches et le carnaval des chinels font de Fosses-la-Ville une ville au folklore riche, varié et de renommée internationale. On compte ainsi des comités de fêtes et d'organisations de Grands Feux, des associations patriotiques et d'aînés, etc.

Il est possible de pratiquer bon nombre d'activités sportives sur l'entité, collectives ou individuelles : football, pêche, tennis de table, balle pelote, etc. Pas moins de 30 clubs sportifs sont disséminés sur tout le territoire de Fosses-la-Ville.

Mais malgré une vie associative riche et dynamique, les Fossois craignent une évolution vers des villages dortoirs et un essoufflement de la vie associative. Comment expliquer cette peur de perdre le caractère vivant de leur commune au profit de l'extension de l'aspect cité-dortoir ? Plusieurs explications peuvent y être apportées.

Fosses-la-Ville en demande de convivialité

Les Fossois apprécient la proximité et la convivialité qui existent dans leur village, qui est l'un des côtés appréciables du cadre rural.

Mais pour certains, la vie festive et communautaire est insuffisante et ils sont d'avis que des choses doivent être mises en place pour recréer du lien social. Parmi les pistes de réflexion : développer des activités pour les aînés (couture, tricot, cuisine, etc), aider les associations en les préservant et les subsidiant, et concevoir des lieux (extérieurs et intérieurs) de rencontre entre générations. Un habitant a proposé de recréer l'esprit de la fête « Les Dsiettes ». Pour d'autres, les nouveaux habitants ne sont pas assez intégrés et « reviennent dans leur village uniquement pour dormir ». Un habitant a dès lors proposé de développer un projet d'accueil pour les nouveaux habitants afin que leur intégration se fasse de manière plus harmonieuse. Il existe également un projet de charte associative et l'organisation d'un accueil des nouveaux habitants est prévue lors de Carrefours des Générations.

N'est-il pas temps pour Fosses-la-Ville de donner un souffle nouveau à sa vie associative afin de préserver la convivialité d'autrefois ?

Une offre nombreuse et polyvalente

Fosses-la-Ville possède un bon nombre d'équipements d'accueil et de rencontres, dont deux centres sportifs. Il y a au total une quinzaine de salles communales, paroissiales et privées disséminées sur le territoire et tous les villages disposent au moins d'une salle. Les infrastructures conviennent généralement pour diverses utilisations, allant du banquet à la pratique de sports, même si la plus grande utilisation s'effectue souvent dans le cadre scolaire.

Des infrastructures à rénover

Certaines salles demandent une remise en état ou un rafraîchissement car ces infrastructures vieillissantes pourraient ne plus attirer les associations et constituer un frein à leur fréquentation.

Des activités pour tous... ou presque !

Malgré l'étendue des activités proposées à Fosses-la-Ville un point noir subsiste : l'absence de mouvement de jeunesse et le manque d'infrastructure d'accueil pour les jeunes.

Il s'agit peut-être d'une des principales causes de l'essoufflement de la vie associative et de la tendance à la cité-dortoir: les jeunes de l'entité sont obligés de se tourner vers les autres communes pour fréquenter un mouvement de jeunesse, et montrent alors moins d'intérêt pour la vie locale. Pour y remédier, le Patro de Fosses-la-Ville a récemment été relancé. Et des habitants ont proposé de créer une maison des jeunes pour que ceux-ci puissent avoir un lieu qui leur est propre et s'y retrouver autour de diverses activités, principalement les 12-13 ans et les 20-25 ans.

Toutefois, les enfants et les adolescents disposent d'une place privilégiée au sein de la vie communale. Le Conseil Communal des Enfants (CCE) et le Conseil Consultatif des Jeunes (CCJ) participent à des réunions et élaborent ensemble des projets à réaliser sur l'entité de Fosses-la-Ville. Et le centre culturel de Fosses-la-Ville est partenaire du Service Volontaire Européen (SVE), un projet européen d'échanges, qui a pour objectif d'envoyer dans une association étrangère des jeunes entre 18 et 30 ans durant 3 à 12 mois, tous frais payés. Ces jeunes reçoivent à l'issue du voyage un « passeport jeunesse » reconnu en Europe. La commune pourrait alors recevoir à son tour de jeunes européens. Cette action serait une manière de dynamiser ou redynamiser la vie locale de Fosses-la-Ville, même si pour l'instant le centre culturel se positionne uniquement comme association d'envoi.

Conclusion

Vie associative rime avec dynamisme local. Fosses-la-Ville est une commune où des festivités sont organisées toute l'année et où se côtoient de nombreuses associations. Les lieux de convivialité sont à préserver car si la Commune dispose de nombreuses infrastructures - bien qu'à rénover - le manque de mouvement de jeunesse se ressent. Comment faire en sorte de ne pas essouffler les acteurs qui font le dynamisme de la vie locale? L'augmentation de l'offre en loisirs pour les jeunes, l'amélioration des infrastructures et des espaces de rencontre, ainsi que la sensibilisation des néo-ruraux et des jeunes fossois à la richesse socioculturelle de leur commune constituent quelques pistes de réflexion.

III.5.4. Groupe de Travail

Le Groupe de travail relatif à la vie associative et aux loisirs s'est tenu les 17 et 31 mai 2011.

Le premier soir consistait en une présentation du diagnostic thématique, des constats posés et de leur justification. Cette présentation était axée sur différents éléments liés à la thématique : le folklore, les fêtes locales, les associations, les infrastructures. Cette présentation était assurée par l'auteur de programme. Ensuite, les participants se sont répartis en sous-groupes pour travailler sur le diagnostic et plus précisément sur l'analyse AFOM de la thématique « Vie associative et loisirs ».

Lors de la deuxième soirée, les participants se sont répartis en 4 sous-groupes de 5 personnes afin de réfléchir aux objectifs à atteindre à Fosses-la-Ville dans les années à venir. Dans chaque sous-groupe, un participant a été désigné pour attirer l'attention sur les 4 piliers du développement durable (social, environnemental, économique et culturel). Il est à noter que les participants ont souvent eu des difficultés à différencier la notion de défis/objectifs de la notion de projets. Dans un second temps, les participants ont été invités à formuler des projets qu'ils jugeaient importants pour le développement de leur commune.

L'ensemble des contributions du Groupe de travail est repris dans la suite de cette phase 3, dans la planche AFOM et dans la définition des défis et des objectifs pour la Commune de Fosses-la-Ville.

III.5.5. Récapitulatif des analyses « Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces »

→ Cf. Planche n° 5 – Forces et faiblesses de vie associative et loisirs

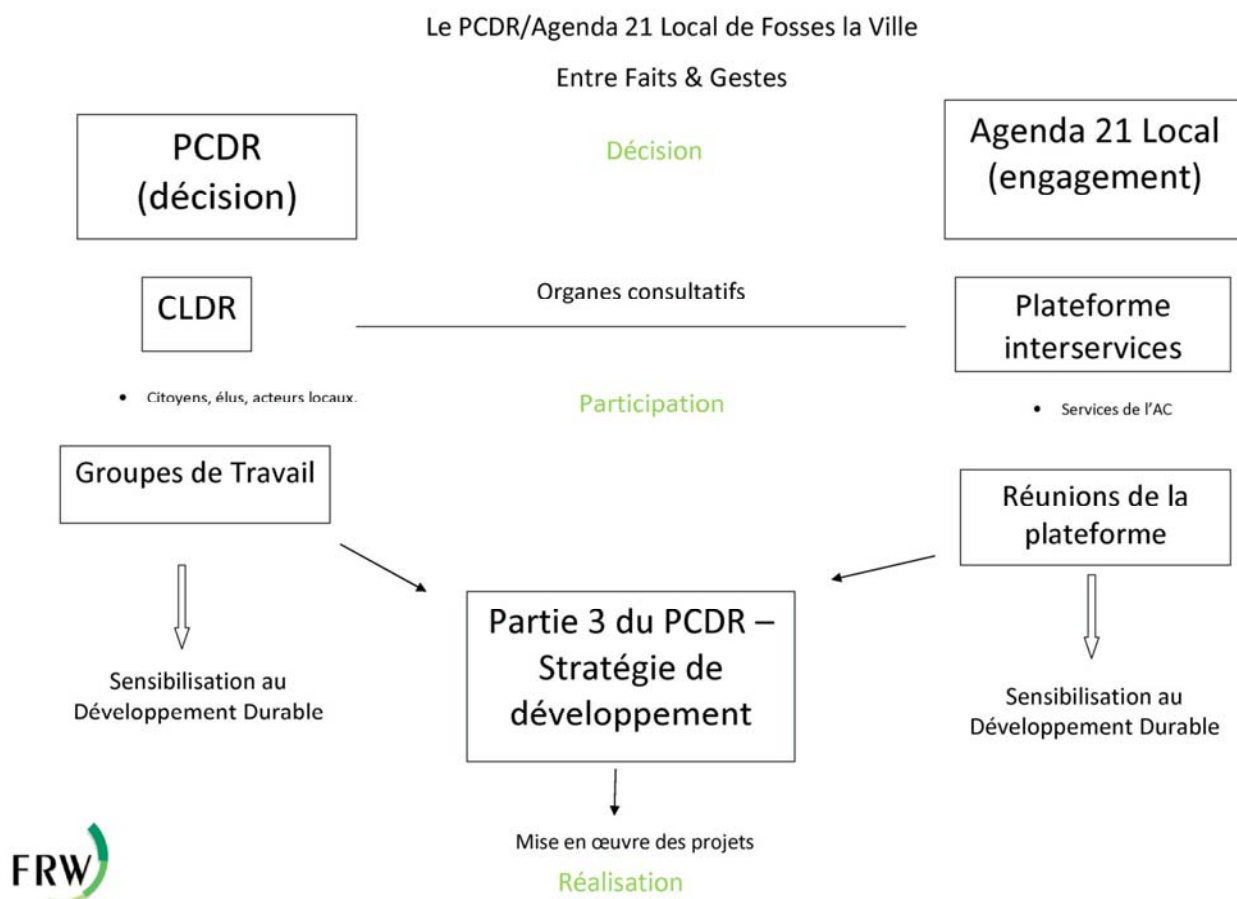
III.6. Plateforme interservices

III.6.1. Le constat

FOSSÉS-LA-VILLE, EN MARCHÉ VERS UN DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL EN ACCORD AVEC LA PHILOSOPHIE DE L'AGENDA 21 LOCAL. L'ADMINISTRATION COMMUNALE AVANCE EN GUISE D'EXEMPLE POUR LA POPULATION FOSSOISE.

III.6.2. Introduction

Le PCDR de Fossés-la-Ville veut s'imprégner de la philosophie du Développement durable (Agenda 21 local). Dans le cadre d'un Agenda 21 local, les collectivités locales et la population sont invitées à mettre en œuvre les principes du Développement Durable.



Contrairement au PCDR qui est régi par le décret wallon « Développement rural » de 1991, et avalisé par les autorités communales, l'Agenda 21 se construit grâce à la volonté de ses mêmes autorités à montrer l'exemple et à sensibiliser la population aux comportements éco-responsables. A Fossés-la-Ville, la volonté est de créer des liens étroits et cohérents entre le PCDR et l'Agenda 21 afin que la commune puisse

bénéficier d'une stratégie de développement rural axée sur le développement durable de son territoire. Deux organes consultatifs ont été mis en place : la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) pour le PCDR, qui est composée de citoyens, d'élus et d'acteurs locaux, ainsi que la Plateforme interservices pour le développement durable, qui est quant à elle composée des services de l'administration communale et de services para-communaux (CPAS, Syndicat d'Initiative et Centre Culturel).

La Plateforme interservices a fonctionné comme un groupe de travail et s'est penchée sur l'amélioration du fonctionnement des services communaux lors de trois rencontres. Ses conclusions et réflexions sont explicitées ci-dessous. La volonté est de poursuivre le travail de la plateforme en organisant régulièrement des rencontres entre services et en étendant celle-ci aux citoyens.

III.6.3. Analyse du questionnaire

Chaque responsable de service a dû remplir un questionnaire intitulé « Pour une collectivité éco-responsable et un développement durable du territoire de Fosses-la-Ville » réparti en deux volets : D'une part, l'analyse du fonctionnement interne des services et leurs répercussions sur les déplacements, les consommations, les achats, la production de déchets, les nuisances et la sécurité; et d'autre part la prise en compte du développement durable dans les différentes politiques communales et dans la gestion de dossiers.

Les résultats complets de cette enquête se trouvent en annexe de cette partie 3 du PCDR.

La mobilité des employés communaux

Il existe une tendance du tout-à-la-voiture au sein des services communaux (comme au sein de la population fossoise), et ce malgré que plus de la moitié des employés habitent à moins de 5 kilomètres de leur lieu de travail. Pour montrer l'exemple, n'est-il pas temps pour la commune de trouver des moyens de transports alternatifs ?

Malheureusement seul un peu moins de 10% des employés se disent prêt à revoir leur mode de déplacement pour avoir une mobilité plus éco-responsable. Notons que 2/3 des services effectuent des déplacements réguliers dans le cadre de leur travail, et qu'ils utilisent pour celui-ci leur véhicule personnel. L'ensemble du parc de véhicules de l'administration fonctionne au diesel, qui est reconnu comme le carburant le plus polluant. L'administration communale ne pourrait-elle pas investir dans un nouveau parc de véhicules plus propre (électrique, carburant vert, etc)?

La consommation des services communaux

La moitié des services boivent de l'eau du robinet, ce qui démontre une attitude éco-responsable à ce niveau. Toutefois, la commune pourrait se démarquer en valorisant l'eau de pluie. Les employés communaux ont une gestion responsable de l'électricité : la moitié des services ont un mode d'éclairage éco-responsable. La climatisation passive et la présence du double vitrage dans tous les services sont d'autres attitudes positives en termes de développement durable au sein de l'administration communale. Malheureusement les services ont tendance à chauffer leurs locaux pour atteindre une température ambiante au dessus de la moyenne préconisée et les installations de chauffage sont à remplacer.

Les achats, les déchets et les nuisances des services communaux

Les services n'achètent pas systématiquement des produits recyclés. Les seuls produits réutilisables-rechargeables utilisés sont la vaisselle et les porte-mines. Et les services communaux semblent manquer de connaissances par rapport aux labels écologiques et ne prennent pas souvent en compte le développement durable dans le choix d'un fournisseur. Des efforts et une meilleure information seront donc à fournir.

Le tri des déchets n'est pas encore systématique au sein des différents services, sauf au niveau du tri du papier. Malgré tout, des techniques sont mises en place pour éviter le gaspillage de papier. Malheureusement la réutilisation ou le recyclage des appareils usagés est faible.

Au niveau des nuisances, les normes de sécurité sont bien respectées dans une majorité des services. Mais une majorité de services se plaint régulièrement de mauvaises odeurs, de bruit et d'un manque de propreté des bureaux.

Le développement durable dans les politiques communales et dans la gestion de dossiers

Un tiers des services prennent en compte les recommandations des différentes études et les outils de planification propres à Fosses-la-Ville en termes de développement durable. Cette tendance pourrait s'améliorer si les autres services avaient davantage d'informations sur leur utilisation.

Une majorité des services possèdent un système de centralisation électronique pour le classement des dossiers et un système de sauvegarde.

La communication s'améliore grâce aux réunions intra-services, mais les employés déplorent le manque de réunions inter-services. Il n'y a pas d'impression abusive des mails, mais une bonne gestion en fonction de l'importance du message.

Dans les points à améliorer, on peut citer le fait que la rédaction des cahiers des charges incluant des clauses du développement durable n'est pas encore systématique pour les services. Des modèles ou canevas-type de cahiers des charges (mais également de modèles de lettre et autre) est aussi une piste

d'amélioration à apporter. Enfin, ne serait-il pas intéressant de former davantage les services communaux, notamment en matière de développement durable ?

Conclusion

La prise en compte du développement durable à Fosses-la-Ville apparaît comme un défi important à relever. S'inscrire dans une démarche d'Agenda 21 local prouve la volonté de l'Administration communale de montrer l'exemple à sa population et d'exporter une image positive vers l'extérieur. Si certaines actions sont déjà entreprises par les services communaux, d'importants efforts, et parfois de profondes modifications dans le fonctionnement des services, sont à réaliser pour devenir une commune éco-responsable.

Pour réaliser ces objectifs il est important de répondre aux questions posées : Quels sont les moyens que les services communaux vont déployer pour adopter davantage de comportements éco-responsables sur leur lieu de travail ? Comment faire en sorte que la population en fasse de même dans les pratiques quotidiennes ? Comment faire de Fosses-la-Ville un exemple en termes de développement durable ? Des réponses ont été apportées par la Plateforme interservices créée.

III.6.4. Groupe de Travail

Le Groupe de travail relatif à la gestion communale durable renommé « Plateforme interservices » s'est tenu les 4 et 11 mai 2011.

La première rencontre consistait en une présentation des constats posés sur base de l'analyse du questionnaire remplis par les responsables des différents services communaux. Cette présentation était axée sur différents éléments liés à la thématique : la mobilité, les consommations, les achats, les déchets, les nuisances, la gestion des dossiers, etc. Cette présentation était assurée par l'auteur de programme. Ensuite, les participants se sont répartis en sous-groupes pour travailler sur la sélection des thèmes de travail sur lesquels les services sont prêts à apporter des solutions. Les 7 thèmes retenus sont : Le chauffage/électricité, la modélisation de documents et d'outils informatiques, les cahiers des charges en rapport avec le développement durable, la mobilité, la communication inter/externe et informelle, les déchets et le recyclage ainsi que l'eau.

Lors de la deuxième rencontre, les participants se sont répartis en 2 sous-groupes de 4 personnes afin de réfléchir aux objectifs à atteindre à Fosses-la-Ville dans les années à venir. Dans un second temps, les participants ont été invités à formuler des projets qu'ils jugeaient importants pour le développement de leur commune.

L'ensemble des contributions du Groupe de travail est repris dans la suite de cette partie 3 dans la définition des défis, des objectifs et ensuite des projets pour la Commune de Fosses-la-Ville.

III. L'enjeu principal de développement de Fosses-la-Ville

FOSSES-LA-VILLE, SOLIDARITE, SECURITE, ACCESSIBILITE ET DEVELOPPEMENT DURABLE, QUATRE PISTES DE REFLEXION AU SERVICE D'UNE MEILLEURE IMAGE DE LA COMMUNE ET DE LA QUALITE DE VIE DES HABITANTS

Cet enjeu principal de développement résume en une phrase ce à quoi aspirent les habitants pour le devenir de leur commune et ce tout en tenant compte des spécificités et réalités du territoire. Les fosses souhaitent bénéficier de :

- ✓ Dix années pour tisser des liens de **solidarité** entre les jeunes et les moins jeunes, entre les anciens et les nouveaux habitants, entre les services communaux et les fosses, etc ;
- ✓ Dix années pour améliorer la **sécurité** des habitants de Fosses-la-Ville, principalement dans le centre et aux abords des écoles.
- ✓ Dix années pour améliorer l'**accessibilité** de Fosses-la-Ville aux services, au logement, à l'information, à la mobilité alternative, etc ;
- ✓ Dix années pour adopter des comportements quotidiens éco-responsables et faire de Fosses-la-Ville un territoire en phase avec les principes du **développement durable** ;

Si les habitants de Fosses-la-Ville tiennent à leur entité et à leur identité rurale, ils n'aspirent pas moins à un développement plus harmonieux de leur commune. Ce développement doit se traduire dans les différentes sphères qui composent le cadre de vie : le patrimoine, la culture, le logement, la convivialité, le tourisme, la mobilité, la sécurité, l'écologie, les services, etc. C'est la raison pour laquelle cet enjeu principal est décliné dans la suite de cette étude en six grands défis thématiques, eux-mêmes extrapolés en une série d'objectifs opérationnels.

IV. Les défis thématiques

MOBILITE ET SECURITE

Défi : Fosses-la-Ville, faciliter la mobilité utilitaire et de loisirs dans une dimension intermodale et dans un esprit durable.

☞ Ce défi a pour ambition de chercher des alternatives en termes de déplacements afin d'améliorer la sécurité des habitants de Fosses-la-Ville et l'accessibilité au sens large du terme.

PATRIMOINE, TOURISME ET CULTURE

Défi : Fosses-la-Ville, valoriser son patrimoine et ses richesses locales en développant le tourisme et la culture pour une image et une économie locale renforcées.

☞ Ce défi a pour ambition de valoriser les ressources matérielles et humaines présentes sur le territoire afin de renforcer l'attractivité économique du territoire et de diversifier l'offre d'emploi.

CADRE DE VIE ET ECOLOGIE

Défi : Fosses-la-Ville, miser sur un développement territorial intégré dans le respect des caractéristiques rurales, naturelles, environnementales et urbanistiques de l'entité.

☞ Ce défi a pour ambition de s'assurer que le développement des politiques environnementales et d'aménagement du territoire se fera de manière durable et dans le respect des spécificités de Fosses-la-Ville.

VIE SOCIALE, LOGEMENT ET SERVICES

Défi : Fosses-la-Ville, baser sa politique en matière de cohésion sociale sur des principes de proximité et d'accessibilité pour une qualité de vie en milieu rural renforcée.

☞ Ce défi a pour ambition de pérenniser et de renforcer la dynamique enclenchée dans le domaine de la vie sociale afin de garantir à tous une bonne qualité de vie en milieu rural.

VIE ASSOCIATIVE ET LOISIRS

Défi : Fosses-la-Ville, une mutualisation d'actions à entreprendre pour conserver le dynamisme de la vie locale fossoise.

☞ Ce défi a pour ambition de contrer l'essoufflement de la vie associative et la tendance à la « cité dortoir » en renforçant les dynamiques déjà existantes et implantées sur l'entité.

Défi : Fosses-la-Ville, guider la population fossoise dans une démarche de développement durable en répondant aux objectifs énergétiques et écologiques que s'est fixée la commune.

☞ Ce défi a pour ambition de développer pour la commune une stratégie de développement rural et territorial axé sur les principes du développement durable et étende l'adoption de comportement écoresponsables à l'ensemble des habitants de l'entité.

V. Les objectifs opérationnels, leur justification et les effets multiplicateurs attendus

Un objectif se définit par une cible, un but à atteindre. En définissant des objectifs opérationnels découlant des grands défis thématiques, nous poursuivons petit à petit notre chemin qui va de l'état présent (situation actuelle de la commune) à l'état désiré (situation future, idéale de la commune). Si nous étions, jusque là, dans le domaine de l'imaginaire ou de la conception, nous entrons doucement dans le domaine de l'action concrète ou « opérationnelle ».

Les objectifs dits opérationnels doivent être mesurables, évaluables, critiquables, reproductibles et devront, pour être atteints, se décliner en actions concrètes de terrain, en projets. L'ordre dans lequel apparaissent ces objectifs est tout à fait aléatoire et ne donne en aucun cas une indication en termes d'importance.

V.1. Mobilité et sécurité

Défi : Fosses-la-Ville, faciliter la mobilité utilitaire et de loisirs dans une dimension intermodale et dans un esprit durable.

A.1. Améliorer les services de mobilité pour chaque utilisateur, notamment aux abords des écoles

Qui dit mobilité durable dit mobilité pour tous. Cet objectif a donc pour ambition de recouvrir la dimension sociale de la mobilité. Valides, moins valides, petits et grands, seul ou en groupe, tout utilisateur doit pouvoir trouver une réponse à ses besoins. Une multiplication des initiatives, notamment à destination du public scolaire, à l'image du Plan de Déplacements Scolaires mis en place, assurerait un accès équitable à la mobilité et par conséquent, aux différents services et commerces du territoire. Rangs scolaires à pied ou à vélo, voiture partagée, proxibus, mobilité solidaire entre voisins, centrale de covoiturage sont autant de services et d'actions qui contribueraient à enrayer l'isolement de certaines personnes et de certains villages et à diminuer le nombre de voitures sur les routes.

☞ Effets multiplicateurs attendus :

- La multiplication des initiatives de mobilité partagée et solidaire.
- L'information efficace sur les services existants en matière de déplacements.
- L'accès renforcé aux services et commerces de l'entité.
- L'amélioration de la mobilité des élèves.
- La diminution du nombre de voitures dans les centres villageois.
- La diminution de l'isolement des personnes fragilisées.

☞ Indicateurs de résultats:

- Type d'indicateur : nombre de services mis en place pour faciliter la mobilité des fossois et évolution de leur fréquentation.
- Source : administration communale, associations de défense des usagers, CCATM.
- Cible à atteindre : 2 services en matière de mobilité mis en œuvre d'ici à 2016 dont un pour les élèves.

A.2. Organiser des actions en faveur d'une mobilité alternative et durable et les intégrer dans les pratiques quotidiennes

Le public scolaire représente un public idéal pour effectuer des changements de comportements (dépose-minute, covoiturage, pédibus, vélobus, etc). Des actions en faveur d'une mobilité alternative effectuées avec les élèves des différentes écoles de l'entité pourraient servir d'exemple pour le reste de la population. Puisque de nombreux élèves se rendent à l'école de leur village, il semble intéressant de se pencher sur la mobilité douce. Il existe des solutions alternatives en matière de mobilité pour éviter le phénomène du « tout à la voiture ». L'aménagement de parkings relais sécurisés peut se révéler un outil intéressant à la fois comme relais pour prendre un transport en commun et comme relais de covoiturage. En la matière, il serait d'autant plus important de mettre en œuvre des actions que le nombre de travailleurs quittant quotidiennement la commune en voiture pour se rendre vers les pôles urbains périphériques est important. Des actions auprès de différents publics-cibles pourraient être menées.

Effets multiplicateurs attendus :

- L'amélioration de la mobilité en promouvant la multi-modalité.
- L'amélioration de la mobilité des élèves.
- Le caractère exemplatif des actions en matière de mobilité alternative.
- La diminution du nombre de voitures sur les routes communales et aux abords des écoles.
- La valorisation des plateformes multimodales.

☞ Indicateurs de résultats:

- Type d'indicateur : nombre d'infrastructures favorisant l'intermodalité créées.
- Source : administration communale, CCATM, CLDR.
- Cible à atteindre : 2 parkings relais créés d'ici 2016/ diminuer de 10% l'utilisation de la voiture d'ici 2016/
3 actions de sensibilisation d'ici 2014.

A.3. Améliorer et développer le réseau de voies lentes

Fosses-la-Ville ne fait pas figure d'exemple en matière de sécurisation de son réseau viaire. En effet, les usagers faibles sont peu sécurisés dans l'entité, notamment au centre de Fosses. Quand ils sont présents, les trottoirs sont en mauvais état, souvent trop étroits et peu favorables aux déplacements des Personnes à Mobilité Réduite (PMR). De plus, la N922 et la N98 sont les principaux obstacles à la mobilité douce puisque ces routes scindent la commune en plusieurs parties et possèdent un charroi de véhicules assez important. Malgré tout, le développement du RAVeL est vu comme une opportunité permettant de créer des connexions entre les villages ainsi que le développement d'une mobilité durable. Les fossois déplorent également le manque d'entretiens des sentiers et voiries agricoles. Par ailleurs, les cyclistes ne trouvent aucune réponse à leurs besoins en matière de déplacements à vélo même si le RAVeL peut revoir à la hausse le sentiment des ménages en ce qui concerne la présence et la qualité des équipements cyclables. Globalement, Fosses-la-Ville ne possède pas les infrastructures nécessaires à la sécurité des modes doux. Il est nécessaire de réfléchir à des moyens pour sécuriser les connexions vers les différents pôles de services et de loisirs, notamment vers les différents points de transfert modal afin de favoriser l'intermodalité et la mobilité durable.

☞ Effets multiplicateurs attendus :

- Amélioration de la mobilité douce.
- Amélioration de la sécurité des usagers lents.
- Augmentation de la mobilité intermodale (combinaison de plusieurs modes de transport).
- Valorisation des modes doux pour les déplacements utilitaires de courte distance.

☞ Indicateurs de résultats:

- Type d'indicateur : nombre d'aménagements de sécurisation des usagers lents.
- Source : administration communale.
- Cible à atteindre : 5 aménagements dans les 5 ans à compter de la validité du PCDR.

A.4. Améliorer l'offre en transports en commun en misant sur la complémentarité des modes de transports existants

Actuellement, les habitants des différents villages n'ont pas d'alternative sérieuse à la voiture pour leurs déplacements quotidiens. En effet, elle n'est pas desservie par la SNCB et l'offre des transports en commun TEC a tendance à se calquer sur les horaires scolaires et demeure insuffisante. Par ailleurs, certains publics fragilisés, tels que les jeunes et les personnes âgées, ont des besoins spécifiques en matière de mobilité. Faire ses courses, aller chez le médecin, à l'administration communale, rejoindre son mouvement de jeunesse ou la poste relève parfois du parcours du combattant pour certains. Des services de transports en commun répondant de manière plus adaptée aux besoins des habitants pourraient être développés. Par ailleurs, l'attractivité des réseaux TEC et SNCB devrait être repensée dans un milieu où se déplacer est primordial. En effet, les habitants ont une perception de moyenne à mauvaise des infrastructures de transport en commun. Pour rendre les réseaux de transports en commun plus accessibles et attractifs, il est important que les différents arrêts puissent répondre à des qualités d'accueil, de sécurité et d'information de l'utilisateur. Dans certains cas, c'est un réaménagement complet de la halte qui doit être mis en œuvre dans d'autres, il s'agit plus d'un renforcement de l'information sur les réseaux, les horaires, etc. Notons toutefois la présence d'un taxi social sur le territoire de Fosses-la-Ville permettant à la population dans la nécessité de se rendre à une consultation médicale, d'effectuer des démarches administratives, les courses, etc.

☞ Effets multiplicateurs attendus :

- Amélioration de la fréquentation des transports en commun.
- Augmentation de l'offre intermodale.
- Amélioration de l'information sur les transports alternatifs à la voiture.
- Augmentation des services spécifiques aux personnes fragilisées en matière de mobilité.

☞ Indicateurs de résultats:

- Type d'indicateur : nombre d'utilisateurs des transports collectifs.
- Source : TEC/SNCB.
- Cible à atteindre : augmenter de 5% les utilisateurs des transports en commun dans les trois ans à compter de la validité du PCDR.

A.5. Développer une politique globale afin de désengorger le centre de Fosses et diminuer le sentiment d'insécurité

Comme dit précédemment, la ville est traversée par une circulation de transit inappropriée et par du charroi lourd posant de nombreux problèmes. Le trafic fort important engendre alors un sentiment d'insécurité de la part des habitants. D'autres conséquences se ressentent au niveau de l'attractivité commerciale en perte de vitesse ou encore au niveau des nuisances sonores. L'élaboration d'un Plan de Mobilité pourrait répondre à l'enjeu du désengorgement du centre de Fosses et à contribuer à la diminution du sentiment d'insécurité et de ce fait, trouver des solutions concrètes en matière d'évitement du centre de Fosses. L'élaboration d'un Plan de Circulation Local pourrait également être mis en œuvre.

☞ Effets multiplicateurs attendus :

- Amélioration de la sécurité des quartiers.
- Préservation d'un cadre de vie de qualité.
- Amélioration de l'image « accueillante » de la commune.
- Diminution de la vitesse des automobilistes.

☞ Indicateurs de résultats:

- Type d'indicateur : nombre d'aménagements de sécurisation d'entrée de villages ou de quartiers.
- Source : administration communale.
- Cible à atteindre : 3 aménagements dans les 5 ans à dater de la validité du PCDR.

V.2. Patrimoine, tourisme et culture

Défi : Fosses-la-Ville, valoriser le patrimoine fossois et ses richesses locales en développant le tourisme et la culture pour une image et une économie locale renforcées.

B.1. Sensibiliser la population à la vie culturelle communale en diversifiant et en augmentant les activités

En matière de culture, Fosses-la-Ville est bien représenté par son centre culturel. Reconnu pour son dynamisme, il organise tout au long de l'année de nombreuses manifestations ayant trait à la culture au sens large, telles que des expositions, des représentations théâtrales, des conférences, etc. Sa future installation au niveau du château Winson améliorera ses conditions d'accueil et permettra de développer encore davantage de projets. En effet, disposer de nouveaux bureaux et d'un espace polyvalent aura aussi pour conséquences d'attirer d'autres personnes et de fidéliser la population.

☞ Effets multiplicateurs attendus :

- Renforcement de la vie culturelle communale.
- Valorisation de l'image de l'entité.
- Attraction des touristes.

☞ Indicateurs de résultats:

- Type d'indicateur : nombre d'activités culturelles organisées sur l'entité.
- Source : administration communale, centre culturel.
- Cible à atteindre : augmenter de 5% le nombre de participants aux activités culturelles dans les deux ans suivant l'approbation du PCDR.

B.2. Protéger le patrimoine naturel et bâti par la mise en place d'une politique globale et continue

Fosses-la-Ville possède de nombreux atouts en matière de patrimoine bâti, notamment la Collégiale St-Feuillen. Ce monument historique fait partie du patrimoine classé de l'entité avec 5 autres bâtiments dont la plupart sont concentrés au centre de Fosses. De nombreux éléments du petit patrimoine sont disséminés sur tout le territoire. Pour valoriser ce patrimoine monumental, plusieurs aides régionales existent et diffèrent selon que le monument est classé ou inscrit à une liste de sauvegarde. Afin que ce patrimoine perdure et soit transmis aux générations futures, il est essentiel d'analyser les possibilités pour valoriser et restaurer ces témoins de l'histoire locale. En ce qui concerne le patrimoine naturel, Fosses-la-Ville ne fait pas figure de parent pauvre. Site de Grand Intérêt Biologique, zones Natura 2000, sites remarquables sont autant d'éléments à protéger et à valoriser sur le territoire. Pour se faire, Fosses-la-Ville doit se doter d'outils réglementaires pour mettre en œuvre des actions de protection du maillage écologique de l'entité. Les programmes d'actions du contrat de rivière et du plan d'optimisation de la biodiversité constituent déjà un pas en ce sens.

☞ Effets multiplicateurs attendus :

- Valorisation de l'image de l'entité.
- Attraction des touristes.
- Préservation du patrimoine.
- Création d'une identité locale.

☞ Indicateurs de résultats:

- Type d'indicateur : nombre de monuments et/ou sites ajoutés à la liste de classement et nombre de monuments et/ou sites naturels valorisés.
- Source : administration communale.
- Cible à atteindre : 3 monuments valorisés dans les 5 ans à compter de la validité du PCDR.

B.3. Optimiser le cadre infrastructurel d'accueil touristique et économique de la commune

Il existe un syndicat d'initiative au sein de l'entité ce qui représente un élément important en matière de tourisme. Il fait la promotion des attractions touristiques de la commune et organise différentes activités liées au tourisme de Fosses-la-Ville. Par ailleurs, un manque d'hébergements touristiques se fait sentir sur l'entité. En développer davantage permettrait d'accueillir un nombre plus élevé d'excursionnistes tout au long de l'année mais également de développer l'économie locale. L'implantation de nouveaux petits commerces et restaurants ainsi que le développement de l'artisanat local vont également dans le sens d'une optimisation de l'accueil touristique et économique de la commune. A noter qu'une partie de la commune a été reconnue comme « centre touristique », ce qui correspond également à une belle opportunité de développement touristique permettant ainsi de se valoriser à l'extérieur. Organiser et promouvoir son réseau économique et touristique, c'est contribuer à sa qualité. A Fosses-la-Ville, cela devra se faire à deux échelles : d'une part au niveau des villages et de ce que chacun peut apporter à la politique économique globale suivant ses spécificités et d'autre part, au niveau du centre-ville de Fosses-la-Ville, qui presque inévitablement servira de relais économique et touristique pour l'ensemble du territoire.

☞ Effets multiplicateurs attendus :

- Renforcement de l'image de l'entité grâce à une politique d'accueil.
- Mise en réseau des acteurs économiques locaux.
- Doter Fosses-la-Ville d'un cadre infrastructurel répondant aux attentes des touristes et des candidats entrepreneurs.

☞ Indicateurs de résultats:

- Type d'indicateur : nombre d'infrastructures et/ou d'équipements créés/évolution du nombre de visiteurs/nombre de nuitées.
- Source : propriétaires d'attractions, d'hébergements, Maison du Tourisme.
- Cible à atteindre : 1 infrastructure d'accueil et de promotion du tourisme d'ici à 2015/une augmentation de 5% du nombre de visiteurs et/ou de nuitées d'ici à 2015.

B.4. Développer une politique touristique durable avec les forces vives actives afin de mettre en avant le potentiel historique, culturel et naturel de la commune

Fosses-la-Ville possède tous les ingrédients pour développer un concept touristique durable : un patrimoine historique et culturel avec sa collégiale, ses marches folkloriques et son carnaval ainsi qu'un tourisme vert avec ses promenades et le lac de Bambois. De plus, cette offre touristique pourrait se faire en lien avec le développement des différents produits du terroir de Fosses-la-Ville et constituer ainsi un soutien à l'économie locale. Le territoire compte plusieurs associations et structures actives dans les différents secteurs du tourisme. Une coordination de ces acteurs est nécessaire pour donner une impulsion à un véritable réseau touristique. Enfin, toute politique touristique sans plan de communication s'avèrerait vaine. Par conséquent, il sera essentiel de conférer à ce « réseau » un appui solide en matière d'information touristique.

☞ Effets multiplicateurs attendus :

- Promotion des valeurs touristiques de l'entité.
- Collaboration accrue avec le syndicat d'initiatives.
- Renforcement de l'économie locale.
- Rapprochement entre tourisme et artisanat.
- Mise en réseau des acteurs touristiques locaux.
- Création d'emplois dans le secteur touristique et de l'artisanat.

☞ Indicateurs de résultats:

- Type d'indicateur : nombre d'activités développées dans le domaine du tourisme.
- Source : syndicat d'initiatives/associations actives dans le domaine du tourisme.
- Cible à atteindre : réalisation d'un circuit touristique regroupant les différentes attractions dans les 5 ans à compter de la validité du PCDR.

B.5. Promouvoir une image positive de Fosses-la-Ville en valorisant le centre ainsi que le potentiel culturel et touristique de l'entité

Si Fosses-la-Ville possède aujourd'hui une « toile de fond » commerciale et touristique, elle n'a, jusqu'à ce jour, pas encore saisi l'opportunité de la revaloriser. Pourtant, tant le diagnostic que la consultation de la population n'ont pas manqué de relever les éléments potentiels de développement en la matière: centre historique et commercial, riche patrimoine, paysages ruraux, circuits de balades, hébergements, acteurs touristiques locaux, produits du terroir, etc. La coordination de tous ces éléments en s'appuyant sur les filières déjà en place ainsi que l'inscription de la politique économique et touristique fossoise dans la logique régionale (prise en compte de l'offre existante à l'échelle supra communale en vue d'une cohérence géoéconomique) constituent une condition sine qua non à son succès. Celui-ci sera par ailleurs conditionné par la capacité du centre de Fosses et des différents villages à animer le secteur économique et touristique (hébergement, petits commerces, restauration, attractions, artisanat, petites entreprises, etc.) et à définir une réelle stratégie de communication au service de l'image du territoire et de son potentiel culturel.

☞ Effets multiplicateurs attendus :

- Promotion des valeurs de l'entité dans une dimension touristico-culturel.
- Mise en réseau des acteurs touristiques locaux.
- Soutien à la culture.
- Rapprochement entre tourisme et artisanat.
- Création d'emplois dans le secteur touristique et de l'artisanat.

☞ Indicateurs de résultats:

- Type d'indicateur : nombre d'activités développées/nombre d'emplois créés dans le domaine du tourisme.
- Source : administration communale, Maison de la culture et du tourisme.
- Cible à atteindre : 3 activités touristiques développées dans les 3 ans suivant l'approbation du PCDR / 5 emplois créés dans les 3 ans suivant l'approbation du PCDR.

B.6. Valoriser l'artisanat et les ressources locales afin de renforcer l'économie de la commune

Actuellement, l'emploi local est principalement porté par le secteur de l'administration publique. S'il apporte un socle solide en termes de nombre d'emplois sur le territoire, on peut néanmoins s'interroger sur le manque de diversité de l'offre locale en matière d'emploi. Soutenir une économie locale à haute valeur ajoutée est rapidement apparu comme un enjeu important du PCDR. L'objectif de Fosses-la-Ville serait de redonner sa place aux petites entreprises en mettant sur pied des structures adaptées permettant aux savoir-faire locaux de trouver une réponse adaptée à leurs besoins. Cet objectif permettra d'apporter un soutien aux initiatives locales et d'attirer de nouveaux créneaux d'activités.

☞ Effets multiplicateurs attendus :

- Renforcement de l'activité économique locale.
- Valorisation du savoir-faire et de l'artisanat local.
- Soutien aux initiatives locales.
- Création d'emplois.
- Diversification de l'offre d'emploi locale.

☞ Indicateurs de résultats:

- Type d'indicateur : nombre de PME nouvellement implantées/nombre d'emplois créés.
- Source : administration communale/PME/IGRETEC.
- Cible à atteindre : augmenter de 5% le taux d'emploi dans de nouveaux créneaux d'activité dans les 5 ans à compter de la validité du PCDR.

V.3. Cadre de vie et écologie

Défi : Fosses-la-Ville, miser sur un développement territorial intégré dans le respect des caractéristiques rurales, naturelles, environnementales et urbanistiques de l'entité.

C.1. Valoriser et protéger la biodiversité, le maillage écologique et le réseau hydrographique du territoire

Fosses-la-Ville possède un potentiel environnemental indéniable et bénéficie des richesses naturelles du Condroz. La commune possède un Contrat de Rivière et un plan d'optimisation de la biodiversité. La présence d'un Site de Grand Intérêt Biologique (SGIB), de 2 zones Natura 2000, garant important de la préservation de la biodiversité à l'échelle européenne et de 13 cours d'eau sont autant de composantes de cette richesse naturelle. La poursuite des programmes d'actions initiés dans le cadre des différentes études et les actions en faveur de la protection de l'environnement est essentielle pour renforcer, pérenniser et valoriser ce territoire à haute valeur écologique. De plus, le territoire est occupé majoritairement par des terres arables, des cultures permanentes, des surfaces enherbées et des friches agricoles. Les forêts représentent 18% de la superficie totale de la commune. Elle devra sans conteste trouver une conciliation entre le développement de son territoire, la conservation de l'identité rurale de ses villages et la maîtrise de l'évolution de ses paysages. Cet objectif est d'autant plus important qu'il génère également des impacts sociaux (sensibilisation/éducation des citoyens) et économiques (création d'emploi).

☞ Effets multiplicateurs attendus :

- Gestion active des sites naturels qui tiennent compte de leurs spécificités.
- Renforcement du maillage écologique.
- Sensibilisation de la population à l'environnement et à son cadre de vie.
- Valorisation et une protection de la nature, vecteur de renforcement social et économique.

☞ Indicateurs de résultats:

- Type d'indicateur : nombre d'actions réalisées en faveur de la protection et/ou de la valorisation de l'environnement et du cadre paysager rural.
- Source : administration communale, CCATM, CLDR, associations actives dans le domaine de l'environnement.
- Cible à atteindre : 2 actions par année.

C.2. Améliorer l'image de l'entité en sensibilisant la population au maintien de la propreté ainsi qu'à la protection et à la valorisation de son cadre de vie

La valorisation du cadre de vie recouvre différentes dimensions, notamment naturelles et patrimoniales. Cependant, ce concept ne s'arrête pas là. Les habitants représentent un acteur de premier ordre dans la mise en valeur de leurs villages. Pour que la population soit un garant davantage actif que passif du respect des différents espaces de vie et qu'elle s'implique dans leur protection et dans leur valorisation, il est importants de sensibiliser la population à l'importance du rôle social que jouent ces espaces et à l'image qu'ils renvoient à l'extérieur.

☞ Effets multiplicateurs attendus :

- Valorisation de l'image de l'entité.
- Protection du patrimoine naturel local et bâti.
- Amélioration du cadre de vie (propreté, etc).
- Rapprochement entre les habitants et leur milieu de vie.
- Renforcement de la vie sociale.

☞ Indicateurs de résultats:

- Type d'indicateur : nombre d'actions de sensibilisation réalisées auprès de la population.
- Source : administration communale, CCATM, CLDR, comités de quartier, etc.
- Cible à atteindre : deux actions de sensibilisation annuelle.

C.3. Valoriser les cœurs de villages

La commune de Fosses-la-Ville est composée de 6 anciennes communes : Aisemont, Fosses, Le Roux, Sart-Eustache, Sart-Saint-Laurent et Vitriaval. Souvent, les habitants s'identifient à leur village. Le cœur d'un village est en général composé d'une place, d'une église, d'anciennes habitations ou encore d'un patrimoine remarquable. Valoriser et aménager cette entité urbanistique qui est au premier plan d'un village contribue à renforcer l'image et préserver le patrimoine de ce dernier tout en favorisant l'identité locale de la population. Par ailleurs, ces cœurs de villages structurent le territoire et offre des repères spatiaux pour leurs habitants.

☞ Effets multiplicateurs attendus :

- Renforcement de la vie sociale et de l'identité locale.
- Valorisation de l'image de l'entité.
- Préservation du patrimoine local.

☞ Indicateurs de résultats:

- Type d'indicateur : nombre de cœurs de villages aménagés.
- Source : administration communale.
- Cible à atteindre : un cœur de village aménagé dans les deux ans à compter de la validité du PCDR.

C.4. Promouvoir le développement durable au quotidien et mettre en œuvre des actions en faveur des énergies renouvelables

Le développement durable recouvre un processus par lequel les collectivités locales en partenariat avec les citoyens et les forces vives de la commune s'engagent à élaborer un plan d'actions concrètes qui visent au développement durable de leur territoire. Si le PCDR est un premier pas, cet objectif tend à aller encore plus loin en responsabilisant chaque habitant dans les actes qu'il pose au quotidien. Il va sans dire que pour atteindre ce but, les acteurs publics devront se montrer exemplaires dans leur fonctionnement en prenant des décisions et en agissant de façon à diminuer leur impact environnemental. Une phase d'information et de sensibilisation donnera plus de poids à la démarche. Rénovation, construction durable, utilisation d'énergies renouvelables, habitat passif ou peu énergivore, empreinte écologique, déplacements quotidiens, épanouissement culturel et social, accès à l'emploi, etc. seront autant de thématiques qui devront être abordées pour trouver une réponse collective à un enjeu de taille : une gestion durable du territoire de Fosses-la-Ville. Les contributions lors des groupes de travail organisés dans le cadre de cette opération de développement rural laissent à croire que la population est aujourd'hui ouverte à un changement. De plus, il existe une volonté politique forte en faveur du développement durable puisque Fosses-la-Ville a adhéré à l'Agenda 21. Enfin, une dernière opportunité est le désir de diminuer la facture énergétique de la commune.

☞ Effets multiplicateurs attendus :

- *Gestion durable des politiques thématiques du territoire (urbanisme, logement, affaires sociales et culturelles, environnement, etc.).*
- *Le caractère exemplatif de la gestion de l'administration.*
- *Responsabilisation accrue des citoyens dans leur fonctionnement quotidien.*
- *Utilisation grandissante de matériaux et de techniques respectueuses de l'environnement.*

☞ Indicateurs de résultats:

- *Type d'indicateur : nombre d'actions en faveur du développement durable/nombre de rénovations/constructions passives ou basse énergie.*
- *Source : administration communale, CLDR.*
- *Cible à atteindre : 5 actions en faveur du développement durable et 3 rénovations/constructions basse énergie dans les 5 ans à dater de la validité du PCDR.*

C.5. Doter Fosses-la-Ville d'un cadre de référence en matière d'éco-citoyenneté dans une dimension participative

Pour gérer parcimonieusement et de manière cohérente son territoire, une commune a tout intérêt à se doter d'une série de garde-fous. Outre les règlements régionaux en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme, il existe des outils communaux qui permettent de gérer son territoire suivant les spécificités locales de celui-ci. Ceux-ci, qu'ils aient une valeur indicative (Schéma de Structure Communal) ou une valeur réglementaire (Plan Communal d'Aménagement ou Règlement Communal d'Urbanisme) ont tous un but commun : développer durablement le territoire communal. Cet objectif se justifie d'autant plus qu'il reste un potentiel d'urbanisation non négligeable à Fosses-la-Ville. Outre sa zone d'habitat qui est actuellement artificialisée pour moitié, le territoire compte deux Zones d'Aménagement Communal Concerté (ZACC) pour un équivalent de 11 ha. Par ailleurs, 292 ha sont inscrits en zone d'extraction. Bref, tous ces éléments exigent d'être « canalisés » et gérés de manière globale pour concourir à un développement harmonieux du territoire.

☞ Effets multiplicateurs attendus :

- *Gestion durable du territoire communal.*
- *Cohérence urbanistique.*
- *Harmonie architecturale.*
- *Renforcement de l'identité locale.*

☞ Indicateurs de résultats:

- *Type d'indicateur : la mise en application d'outils de gestion du territoire.*
- *Source : administration communale, DGO4 du Service Public de Wallonie.*
- *Cible à atteindre : mise en application d'un outil de gestion globale et durable du territoire dans les cinq ans à compter de la validité du PCDR.*

C.6. Revaloriser l'agriculture dans le respect de la nature et de l'environnement et y sensibiliser la population

Le cadre rural et agricole de fosses-la-Ville est considéré par tous comme une richesse. A l'heure où Fosses-la-Ville souhaite s'aligner aux principes de l'Agenda 21 local, il est nécessaire de s'attarder quelque peu sur les possibilités des agriculteurs de se tourner davantage vers une agriculture responsable. L'agriculture biologique, l'agroforesterie, l'exploitation forestière labellisée et l'élevage extensif sont des options à prendre en compte pour sensibiliser le monde rural à ces pratiques agricoles et sylvicoles en phase avec une philosophie inspirée du développement durable.

☞ Effets multiplicateurs attendus :

- Amélioration du cadre de vie.
- Renforcement de l'agriculture et de la sylviculture durable.
- Diversification durable de l'économie locale qu'elle soit agricole ou sylvicole.
- Réduction de l'empreinte écologique.

☞ Indicateurs de résultats:

- Type d'indicateur : nombre d'actions de sensibilisation réalisées auprès de la population et des agriculteurs.
- Source : administration communale, CCATM.
- Cible à atteindre : deux actions de sensibilisation annuelle en faveur d'une agriculture responsable.

V.4. Vie sociale, logement et services

Défi : Fosses-la-Ville, baser sa politique en matière de cohésion sociale sur des principes de proximité et d'accessibilité pour une qualité de vie en milieu rural renforcée.

D.1. Renforcer les partenariats en matière de vie sociale sur la commune et faire perdurer les actions existantes

Fosses-la-Ville dispose de partenaires actifs sur son territoire en termes de vie sociale. Hormis un Centre Public d'Action Sociale (CPAS) disposant de nombreux services, la commune s'est dotée en 2009 d'un Plan de Cohésion Sociale décliné en 4 axes d'intervention (insertion socio-professionnelle, logement, santé et assuétudes et enfin, retissage des liens sociaux). L'asbl IDEF (Institut pour le Développement de l'Enfant et de la Famille) et le Service de coordination sociale et de développement local développent également différentes actions pour rendre la vie sociale plus forte à Fosses-la-Ville. De manière générale, la poursuite de cette dynamique est essentielle car elle constitue un pilier indispensable du panorama social fossois.

☞ Effets multiplicateurs attendus :

- Renforcement de la cohésion sociale.
- Pérennisation des efforts accomplis dans le domaine social.
- Synchronisation des politiques thématiques.

☞ Indicateurs de résultats:

- Type d'indicateur : nombre d'actions menées dans le domaine social.
- Source : les acteurs de la vie sociale de Fosses-la-Ville.
- Cible à atteindre : 1 action annuelle regroupant les différents partenaires sociaux.

D.2. Favoriser la cohésion sociale et la solidarité citoyenne entre les générations.

La participation citoyenne mise en place dans le cadre de cette opération de développement rural est particulièrement bien accueillie par la population. Certains estiment qu'elle devrait même être permanente. Cet échange est essentiel et sain dans la vie d'une commune. Il permet d'évaluer et de sans cesse réorienter la politique mise en œuvre. Pour être efficace, le dialogue doit impliquer tous les acteurs de la société : citoyen, homme politique, monde associatif, entrepreneur, représentant de comité, agriculteur, militaire, étranger, travailleur social, représentant de la jeunesse, ... Les médias employés ne doivent pas non plus être le fruit du hasard. Selon le public que l'on souhaite toucher, le moyen mis en œuvre diffèrera. Le partage d'information constitue une base solide au bon fonctionnement d'une commune.

☞ Effets multiplicateurs attendus :

- Renforcement de la participation citoyenne à Fosses-la-Ville.
- Mise en œuvre cohérente de la politique de développement, fruit d'une concertation entre tous les acteurs concernés.
- Soutien des projets par une seule et même voix, celle des habitants, du politique et des forces vives du territoire.
- Accès à l'information pour tous.

☞ Indicateurs de résultats:

- Type d'indicateur : intensité des échanges et de la participation citoyenne.
- Source : administration communale, CLDR, la coordination sociale, les habitants, le monde associatif.
- Cible à atteindre : une participation citoyenne continue à raison de deux rencontres annuelles (en dehors des réunions plénières de la Commission Locale de Développement Rural).

D.3. Développer une politique de logement qui répond aux besoins de la population et aux critères de mixité sociale

L'offre en logements sur le territoire fossais devrait idéalement être adaptée aux différents besoins sociaux. En effet, ceux-ci sont vastes et très variables. Le portrait en matière de logement a déjà été longuement dressé précédemment : loyers élevés pour des logements de mauvaise qualité, la concentration des très petits logements et insalubres au centre de Fosses, l'habitat permanent, etc. Consciente de ces problématiques, la commune prend des dispositions afin de garantir l'accès à un logement adapté et décent pour tous. Poursuite des actions du Plan Habitat Permanent, réhabilitation de bâtiments inoccupés ou création de nouveaux logements sociaux, les projets sont en cours et devront continuer à veiller à la mise en œuvre d'un parc de logements correspondant aux besoins sociaux des fossais. En matière de développement, il sera également important d'assurer le maintien des jeunes couples sur la commune. Ils représentent en effet un vecteur de dynamisme économique et social, notamment par l'activité qu'ils peuvent générer au sein de la commune.

☞ Effets multiplicateurs attendus :

- Diminution de l'exode des jeunes et un meilleur ancrage de ceux-ci au sein de l'entité.
- Renforcement de la vitalité du territoire.
- Diminution de la pression foncière.
- Gestion équitable de l'accès à la propriété et à la location.
- Gestion durable du parc de logement.
- Meilleure gestion énergétique.

☞ Indicateurs de résultats:

- Type d'indicateur : nombre de logements (+ leur type) nouvellement créés.
- Source : administration communale, Société de Logement de Service Public, CPAS.
- Cible à atteindre : 10 logements « thématiques » dans les 6 ans suivant l'approbation du PCDR.

D.4. Développer une offre plus large de services de proximité ainsi que leur accueil

Bien que Fosses-la-Ville dispose d'une offre de services relativement élevée, elle n'en reste pas moins une commune rurale. Elle doit donc s'appuyer sur des pôles d'appui en milieu rural comme Charleroi, Namur et Sambreville, ces villes constituant alors des zones d'influence en matière d'accès aux services pour des communes comme Fosses-la-Ville. En parallèle, les fossois souhaitent tout de même redynamiser leur commune en développant davantage de services de proximité dans les différents villages et pas uniquement au centre de Fosses, garantissant ainsi une équité entre chaque citoyen.

☞ Effets multiplicateurs attendus :

- Une meilleure gestion des besoins en matière d'accès aux soins et services.
- Une amélioration de la mobilité utilitaire.
- Un renforcement de l'activité économique locale.
- Une valorisation de l'entité.

☞ Indicateurs de résultats:

- Type d'indicateur : nombre d'initiatives pour faciliter l'accès aux services et soins de santé par tous.
- Source : administration communale, services sociaux, culturels, CPAS.
- Cible à atteindre : 1 action trimestrielle.

D.5. Inciter les habitants à utiliser les services offerts sur leur commune

Garantir l'accès à l'ensemble des services présents sur un territoire constitue un défi d'équité et de qualité. En effet, pour beaucoup, il s'agit d'un soutien vital, nécessaire à leur développement et leur bien-être. L'isolement de certains villages par rapport au centre offrant la majorité des services et le manque de mobilité constituent un obstacle de taille pour ces personnes. Leur indépendance s'en trouve dès lors diminuée. Faut-il amener les services aux habitants ou les habitants aux services ? La question reste sans réponse. Quoi qu'il en soit, inciter les habitants à utiliser les services présents dans leur commune plutôt que de recourir à ceux des villes proches sera un début de solution. Décentralisation des services, services mobiles ou augmentation des moyens d'accéder aux services, maison multiservices dans les villages, les possibilités sont multiples.

☞ Effets multiplicateurs attendus :

- Une meilleure gestion des besoins en matière de services.
- Une amélioration de la mobilité au sens large du terme.
- Un renforcement de l'activité économique locale.
- Une valorisation de l'entité.

☞ Indicateurs de résultats:

- Type d'indicateur : Fréquentation des services.
- Source : administration communale, services sociaux, culturels, CPAS.
- Cible à atteindre : augmenter de 2% le taux d'emploi local

V.5. Vie associative et loisirs

Défi : Fosses-la-Ville, une mutualisation d'actions à entreprendre pour conserver le dynamisme de la vie locale fossoise.

E.1. Aménager et rénover des infrastructures pour les rendre plus opérationnelles, plus conviviales et intergénérationnelles

Actuellement, Fosses-la-Ville compte deux centres sportifs ainsi que quelques plus petites infrastructures sportives. Quinze salles permettent également l'organisation d'activités diverses. L'état variable des différentes installations, leur nombre et leur capacité ne répondent pas en suffisance aux besoins des associations actives sur l'ensemble du territoire. Pourtant c'est le souhait des fossois de disposer de davantage de lieux de convivialité et d'un cadre propice aux activités et échanges socioculturels. L'objectif est donc de développer des espaces récréatifs, sportifs et culturels renforcera la cohésion sociale et favorisera les rencontres, notamment intergénérationnelles.

☞ Effets multiplicateurs attendus :

- Renforcement de la cohésion sociale.
- Augmentation des échanges et de la convivialité.
- Renforcement des rencontres intergénérationnelles.
- Participation accrue de la population aux activités sportives et socioculturelles.

☞ Indicateurs de résultats:

- Type d'indicateur : nombre d'infrastructures rénovées ou aménagées.
- Source : administration communale.
- Cible à atteindre : rénover ou aménager deux espaces dans les 5 ans à compter de la validité du PCDR.

E.2. Améliorer l'accueil des nouveaux arrivants afin de redynamiser les quartiers et créer une identité locale

Défendre l'identité de Fosses-la-Ville et les valeurs locales apparaissent comme une condition pour redynamiser certains quartiers. C'est aussi une façon d'éviter que la commune ne se transforme en cité-dortoir. Créer ou recréer des fêtes de quartiers, élaborer un projet d'accueil pour les nouveaux habitants, créer des comités sont des moyens pour redonner à Fosses-la-Ville un second souffle. Aller à la rencontre de son prochain, créer un contrôle social au sein des quartiers et des villages sont autant de façons de renforcer le sentiment d'appartenance et de sécurité des habitants.

☞ Effets multiplicateurs attendus :

- Préservation du cadre de vie.
- Renforcement de l'identité locale et du sentiment d'appartenance.
- Frein à l'exode des habitants.
- Meilleure intégration des nouveaux arrivants.
- Renforcement du sentiment de sécurité.
- Amélioration de la solidarité entre les habitants.

☞ Indicateurs de résultats:

- Type d'indicateur : nombre d'initiatives mises en place au sein des quartiers et des villages.
- Source : administration communale, comités de quartiers, associations diverses.
- Cible à atteindre : une fête des voisins organisée chaque année dans différents quartiers de la commune.

E.3. Diversifier les activités de loisirs, notamment à destination des jeunes et dans une dimension intergénérationnelle

Les associations sont nombreuses à Fosses-la-Ville : ateliers théâtre, ateliers créatifs, clubs sportifs, associations patriotiques et d'aînés, etc. Néanmoins, les contributions des habitants dans le cadre de l'opération de développement rural ont mis en évidence quelques manquements : le manque de mouvement de jeunesse et d'infrastructures d'accueil pour les jeunes et donc, le désintérêt grandissant des jeunes pour la vie associative de leur commune, de leur village, etc. Bien que le Patro ait été relancé et l'existence du CCE et du CCJ, les jeunes de l'entité se tournent vers d'autres communes pour pratiquer divers loisirs. Les activités organisées devraient pourtant être l'occasion de stimuler la rencontre entre les habitants d'un quartier, de villages différents, entre jeunes et moins jeunes, afin de partager des moments de convivialité, d'échanger ou de transmettre des « savoir-faire », la mémoire des villages, de découvrir différentes cultures, ou tout simplement de communiquer. L'approche intergénérationnelle des loisirs contribuera à retisser des liens sociaux et à sortir certaines personnes de leur isolement (personnes âgées, personnes handicapées, personnes seules, etc.).

☞ Effets multiplicateurs attendus :

- Renforcement de la vie associative.
- Intensification des échanges entre les générations.
- Solidarité accrue entre les associations.
- Renforcement de la cohésion sociale.
- Diminution de l'isolement de certains publics.
- Augmentation de l'intérêt des jeunes pour la vie locale.

☞ Indicateurs de résultats:

- Type d'indicateur : évolution de la fréquentation des activités existantes en termes de nombre et de la diversité des participants/nombre d'activités intergénérationnelles nouvellement créées/nombre d'actions de communication réalisées.
- Source : administration communale, associations, centre culturel.
- Cible à atteindre : 1 activité intergénérationnelle constante créée à compter de la validité du PCDR.

E.4. Renforcer le dynamisme du monde associatif et l'offre infrastructurelle pour améliorer la cohésion et la solidarité.

Fosses-la-Ville dispose d'un cadre infrastructurel large et diversifié bien qu'à rénover. De plus, le monde associatif dispose à l'heure actuelle d'un soutien logistique, financier ou encore promotionnel via le centre culturel ou l'administration communale. Pérenniser la politique de soutien mise en place et la développer par le biais de nouveaux moyens financiers, par le développement de nouveaux partenariats, etc. apparaît dès lors comme essentiel afin de renforcer et d'assurer la dynamique socioculturelle déjà existante sur le territoire. La communication semble la pierre d'achoppement au succès de certaines initiatives. L'information est une étape importante dans tout projet. Le caractère obsolète de certains supports de communication empêche malheureusement une information efficace sur les différentes activités. Enfin, une coordination des associations actives sur le territoire permettrait de mettre en place des échanges et des collaborations, notamment au niveau logistique et humain. Une maison des associations pourrait également consolider les relations entre ces dernières.

☞ Effets multiplicateurs attendus :

- Création d'un réseau d'acteurs socioculturels renforcé par un cadre infrastructurel de qualité.
- Création d'une vitrine de qualité pour l'aide sociale.
- Amélioration de l'accès au monde associatif.

☞ Indicateurs de résultats:

- Type d'indicateur : nombre et qualité des moyens mis à la disposition des organismes socioculturels de l'entité.
- Source : administration communale, CPAS, coordination sociale, etc.
- Cible à atteindre : 1 infrastructure à finalité socioculturelle rénovée/aménagée dans les 5 ans après l'approbation du PCDR.

E.5. Organiser davantage d'évènements sportifs et culturels pour faire connaître le tissu associatif fossois et renforcer les liens sociaux entre les habitants des différents villages

Le folklore est, pour la plupart des villages, une occasion de se rencontrer et de faire la fête. Le carnaval des chinels et les nombreuses marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse contribuent à rendre le folklore riche et de renommée. Ce constat positif est cependant légèrement contrebalancé par le manque de diversité des évènements organisés sur la commune. Ainsi, plusieurs participants aux groupes de travail pensent que l'organisation d'évènements sportifs et socioculturels permettra d'offrir à la population un panel plus large d'activités à des publics de tous âges et de tous milieux sociaux. De plus, ces évènements seront l'occasion d'exporter une autre facette de la vie fossoise, de faire connaître les associations aux habitants et de rapprocher les villages.

☞ Effets multiplicateurs attendus :

- Valorisation de l'image de Fosses-la-Ville vers l'extérieur.
- Renforcement de la cohésion sociale.
- Amélioration des échanges sportifs et culturels.
- Mise en valeur du folklore fossois.

☞ Indicateurs de résultats:

- Type d'indicateur : nombre d'évènements sportifs et/ou socioculturels et fréquentation de ceux-ci.
- Source : administration communale, monde associatif, la coordination sociale, le centre culturel.
- Cible à atteindre : 1 évènement sportif et/ou socioculturel annuel.

V.6. Plateforme interservices

Défi : Fosses-la-Ville, guider la population fossoise dans une démarche de développement durable en répondant aux objectifs énergétiques et écologiques que s'est fixée la commune.

F.1. Développer une politique de gestion communale en phase avec les principes du développement durable

En s'investissant dans la démarche d'agenda 21 local, la commune de Fosses-la-Ville se montre soucieuse du développement durable à long terme sur son territoire. Le but est que les services communaux adoptent un comportement éthique en faveur des principes du développement durable dans la vie administrative et politique qui permettrait à la commune de se revaloriser et de montrer ainsi l'exemple auprès des citoyens. Pour se faire, un inventaire des pratiques de gestion quotidiennes a été élaboré pouvant dès lors mener à un plan stratégique d'actions à réaliser et à mettre en place dans un futur proche. Un exemple serait la création d'une charte de bonne gestion communale durable signifiant ainsi l'engagement des travailleurs communaux dans la démarche. Elle pourrait ainsi être intégrée dans le règlement de travail du personnel, dans les règlements d'ordre intérieur du Collège Communal et du Conseil, etc. Un règlement annuel serait établi afin de réajuster annuellement les principes mis en place.

☞ Effets multiplicateurs attendus :

- Valorisation de l'image de l'entité.
- Amélioration du cadre de vie au sein de l'administration communale et dans l'entité.
- Gestion active du développement durable au sein de la commune.

☞ Indicateurs de résultats:

- Type d'indicateur : nombres de réunions organisées par la plateforme interservices.
- Source : administration communale.
- Cible à atteindre : 2 actions organisées par la plateforme interservices chaque année.

F.2. Centraliser la gestion des programmes informatiques et uniformiser les documents de l'administration communale

Développer une politique commune en matière de partage de programmes informatiques et d'uniformisation de documents entre tous les services communaux engendrerait diverses conséquences, notamment le gain de temps dans le travail. Certains services possèdent déjà leur propre canevas mais le but serait d'obtenir un modèle unique pour tous les services et ce, pour les procès-verbaux de réunion, les courriers, les rapports au collège, etc. C'est en tout cas un souhait partagé par l'ensemble des employés communaux.

☞ Effets multiplicateurs attendus :

- Amélioration du cadre de vie au sein de l'administration communale.
- Amélioration des conditions de travail.

☞ Indicateurs de résultats:

- Type d'indicateur : nombre de programmes d'uniformisation mis en place au sein des services communaux.
- Source : administration communale.
- Cible à atteindre : Obtenir un canevas pour chaque type de document commun à tous les services dans l'année suivant l'approbation du PCDR.

F.3. Diminuer les consommations des différents services (para)communaux.

Travailler sur les consommations des différents services (para)communaux interfère au niveau des trois piliers du développement durable. En effet, le fait de diminuer ses consommations permet de faire des économies. Le pilier environnemental intervient en limitant notamment ses consommations énergétiques et sa production de papiers. Enfin, une meilleure gestion de ses consommations peut avoir des conséquences au niveau social en améliorant certaines conditions de travail. Doter toutes les toilettes de l'administration communale de double chasse, réfléchir à différentes techniques pour éviter le gaspillage de papier, diminuer d'un ou deux degrés la température ambiante apparaissent comme des ébauches de solutions pour répondre à cet objectif.

☞ Effets multiplicateurs attendus :

- Amélioration du cadre de vie au sein de l'administration communale.
- Amélioration des conditions de travail.
- Une réduction de l'empreinte écologique.

☞ Indicateurs de résultats:

- Type d'indicateur : une diminution des consommations dans les différents services communaux.
- Source : administration communale
- Cible à atteindre : diminuer de 10% la consommation en chauffage au sein des différents services dans l'année suivant l'approbation du PCDR.

F.4. Sensibiliser la population à la production d'énergies renouvelables

En ce qui concerne la production d'énergies renouvelables, Fosses-la-Ville peut se féliciter de faire partie des bons élèves de la Région Wallonne. Hormis les primes communales octroyées pour l'installation de panneaux solaires pour système thermique ou photovoltaïque, la commune possède un parc éolien produisant l'équivalent de la consommation annuelle de plusieurs milliers de ménages. Au niveau de l'administration communale proprement dite, l'installation de panneaux solaires sur les différents bâtiments serait une manière de montrer l'exemple à l'ensemble de la population.

☞ Effets multiplicateurs attendus :

- Valorisation de l'image de l'entité.
- Amélioration du cadre de vie au sein de l'administration communale et dans l'entité.
- Diminution de l'empreinte écologique.

☞ Indicateurs de résultats:

- Type d'indicateur : la quantité de production d'énergie renouvelable sur l'entité.
- Source : administration communale.
- Cible à atteindre : augmenter de 5% la quantité de MW/h dans les 5 ans suivant l'approbation du PCDR.

F.5. Optimiser le tri des déchets

Chaque service communal produit des déchets, ceux-ci pouvant d'ailleurs être très variés : déchets de bureaux, déchets organiques, déchets de chantiers et de voiries, etc. C'est pourquoi, il faut déployer d'importants moyens pour éliminer ces déchets afin de garantir une gestion éco-responsable à ce niveau. Pour que Fosses-la-Ville tende vers une collectivité éco-responsable, il est nécessaire que les services trouvent des solutions pour minimiser la quantité de déchets produits ainsi qu'organiser le tri systématique des déchets et leur valorisation vers des filières appropriées.

☞ Effets multiplicateurs attendus :

- Valorisation de l'image de l'entité.
- Diminution de l'empreinte écologique.
- Amélioration du cadre de vie au sein de l'administration communale.

☞ Indicateurs de résultats:

- Type d'indicateur : la quantité de déchets produite en un an.
- Source : administration communale.
- Cible à atteindre : une diminution de 5% de la quantité de papier au sein des services communaux dans l'année suivant l'approbation du PCDR/ Augmenter le triage au sein de l'administration que ce soit en termes de quantités collectées ou en type de déchets.

F.6. Avoir une gestion politique claire en matière de communication tant au niveau interne que vis-à-vis de la population

Réunions, téléphone, internet voilà autant de moyens pour communiquer au sein d'un service communal ou entre les services eux-mêmes. Pourtant, il semble nécessaire que ces moyens soient mis en place de manière cohérente entre les services afin de répondre à l'objectif social de l'agenda 21 local. Harmonie et homogénéité dans les rapports entre collègues peuvent également contribuer à l'image offerte à l'extérieur. En effet, un souhait de la population serait d'avoir un meilleur accès aux services administratifs. Une des solutions proposées était de décentraliser les services de la commune et d'organiser des permanences dans les villages.

☞ Effets multiplicateurs attendus :

- Valorisation de l'image de l'entité.
- Amélioration de la communication interne et externe.
- Diminution de l'isolement de certaines personnes.

☞ Indicateurs de résultats:

- Type d'indicateur : le nombre d'utilisateurs des services communaux.
- Source : administration communale.
- Cible à atteindre : Organiser une permanence administrative mensuelle par village dans les 2 ans à dater de l'approbation du PCDR.

F.7. Favoriser une mobilité alternative au sein des services (para)communaux.

Selon l'enquête réalisée au sein des services de l'administration communale, seul 10% des travailleurs sont prêts à utiliser un transport alternatif à la voiture dans le but d'être plus en accord avec une mobilité durable. Afin de sensibiliser la population, les employés communaux doivent apprendre à se déplacer autrement au quotidien, tant pour se rendre sur leur lieu de travail que pendant leurs heures de travail. Différents éléments de sensibilisation peuvent être mis en place comme des semaines de la mobilité, des journées sans voitures, etc. Limiter les déplacements automobiles, favoriser l'usage des transports en commun, les modes de déplacements doux et le covoiturage pour aller aux réunions, c'est aussi une manière de limiter le stress et de gagner du temps.

☞ Effets multiplicateurs attendus :

- Valorisation de l'image de l'entité.
- Amélioration du cadre de vie au sein de l'administration communale et dans l'entité.
- Accroissement du nombre de déplacements utilitaires à pied, en vélo et en transports en commun.
- Diminution du taux de motorisation et du nombre de voitures.
- Multiplication des initiatives de mobilité partagée et solidaire.
- Augmentation des actions en faveur d'une mobilité durable.

☞ Indicateurs de résultats:

- Type d'indicateur : nombre de services de mobilité alternative mis en place pour faciliter la mobilité des employés communaux.
- Source : administration communale.
- Cible à atteindre : 1 service intra-communal en matière de mobilité alternative mis en œuvre dans les 3 ans à dater de la date de validité du PCDR.

VI. Récapitulatif enjeu – défis – objectifs

ENJEU	FOSSÉS-LA-VILLE, SOLIDARITÉ, SÉCURITÉ, ACCESSIBILITÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE, QUATRE PISTES DE RÉFLEXION AU SERVICE D'UNE MEILLEURE IMAGE DE LA COMMUNE ET DE LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS					
Thèmes	Mobilité et sécurité	Patrimoine, tourisme et culture	Cadre de vie et écologie	Vie sociale, logement et services	Vie associative et loisirs	Plateforme interservices
DEFIS THEMATIQUES	FOSSÉS-LA-VILLE, FACILITER LA MOBILITÉ UTILITAIRE ET DE LOISIRS DANS UNE DIMENSION INTERMODALE ET DANS UN ESPRIT DURABLE.	FOSSÉS-LA-VILLE, VALORISER LE PATRIMOINE FOSSOIS ET SES RICHESSES LOCALES EN DÉVELOPPANT LE TOURISME ET LA CULTURE POUR UNE IMAGE ET UNE ÉCONOMIE LOCALE RENFORCÉES.	FOSSÉS-LA-VILLE, MISER SUR UN DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL INTÈGRE DANS LE RESPECT DES CARACTÉRISTIQUES RURALES, NATURELLES, ENVIRONNEMENTALES ET URBANISTIQUES DE L'ENTITÉ.	FOSSÉS-LA-VILLE, BASER SA POLITIQUE EN MATIÈRE DE COHESION SOCIALE SUR DES PRINCIPES DE PROXIMITÉ ET D'ACCESSIBILITÉ POUR UNE QUALITÉ DE VIE EN MILIEU RURAL RENFORCÉE.	FOSSÉS-LA-VILLE, UNE MUTUALISATION D'ACTION À ENTREPRENDRE POUR CONSERVER LE DYNAMISME DE LA VIE LOCALE FOSSOISE.	FOSSÉS-LA-VILLE, GUIDER LA POPULATION FOSSOISE DANS UNE DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN RÉPONDANT AUX OBJECTIFS ÉNERGETIQUES ET ÉCOLOGIQUES QUE S'EST FIXÉE LA COMMUNE.
Objectifs opérationnels	A.1 Améliorer les services de mobilité pour chaque utilisateur, notamment aux abords des écoles.	B.1 Sensibiliser la population à la vie culturelle communale en diversifiant et en augmentant les activités.	C.1 Valoriser et protéger la biodiversité, le maillage écologique et le réseau hydrographique du territoire.	D.1 Renforcer les partenariats en matière de vie sociale sur la commune et faire perdurer les actions existantes.	E.1 Aménager et rénover des infrastructures pour les rendre plus opérationnelles, plus conviviales et intergénérationnelles.	F.1 Développer une politique de gestion communale en phase avec les principes du développement durable.
	A.2 Organiser des actions en faveur d'une mobilité alternative et durable et les intégrer dans les pratiques quotidiennes.	B.2 Protéger le patrimoine naturel et bâti par la mise en place d'une politique globale et continue.	C.2 Améliorer l'image de l'entité en sensibilisant la population au maintien de la propreté ainsi qu'à la protection et à la valorisation de son cadre de vie.	D.2 Favoriser la cohésion sociale et la solidarité citoyenne entre les générations.	E.2 Améliorer l'accueil des nouveaux arrivants afin de redynamiser les quartiers et créer une identité locale.	F.2 Centraliser la gestion des programmes informatiques et uniformiser les documents de l'administration communale.
	A.3 Améliorer et développer le réseau de voies lentes.	B.3 Optimiser le cadre infrastructurel d'accueil touristique et économique de la commune.	C.3 Valoriser les cœurs de villages.	D.3 Développer une politique de logement qui répond aux besoins de la population et aux critères de mixité sociale.	E.3 Diversifier les activités de loisirs, notamment à destination des jeunes et dans une dimension intergénérationnelle.	F.3 Diminuer les consommations des différents services (para)communaux.
	A.4 Améliorer l'offre en transports en commun en misant sur la complémentarité des modes de transports existants.	B.4 Développer une politique touristique durable avec les forces vives actives afin de mettre en avant le potentiel historique, culturel et naturel de la commune.	C.4 Promouvoir le développement durable au quotidien et mettre en œuvre des actions en faveur des énergies renouvelables.	D.4 Développer une offre plus large de services de proximité ainsi que leur accueil.	E.4 Renforcer le dynamisme du monde associatif et l'offre infrastructurelle pour améliorer la cohésion et la solidarité.	F.4 Sensibiliser la population à la production d'énergies renouvelables.
	A.5 Développer une politique globale afin de désengorger le centre de Fossés et diminuer le sentiment d'insécurité.	B.5 Promouvoir une image positive de Fossés-la-Ville en valorisant le centre ainsi que le potentiel culturel et touristique de l'entité.	C.5 Doter Fossés-la-Ville d'un cadre de référence en matière d'éco-citoyenneté dans une dimension participative.	D.5 Inciter les habitants à utiliser les services offerts sur leur commune.	E.5 Organiser davantage d'événements sportifs et culturels pour faire connaître le tissu associatif fossois et renforcer les liens sociaux entre les habitants des différents villages.	F.5 Optimiser le tri des déchets.
		B.6 Valoriser l'artisanat et les ressources locales afin de renforcer l'économie de la commune.	C.6 Revaloriser l'agriculture dans le respect de la nature et de l'environnement et y sensibiliser la population			F.6 Avoir une gestion politique claire en matière de communication tant au niveau interne que vis-à-vis de la population.
						F.7 Favoriser une mobilité alternative au sein des services (para)communaux.

VII. Cohérence des projets avec les objectifs du PCDR

Objectifs opérationnels →		PROJETS ↓			Mobilité et sécurité	Patrimoine, tourisme et culture	Cadre de vie et écologie	Vie sociale, logement et services	Vie associative et loisirs	Plateforme interservices
		Objectif agenda 21 : économique	Objectif agenda 21 : environnemental	Objectif agenda 21 : social	Faciliter la mobilité utilitaire et de loisirs dans une dimension intermodale et dans un esprit durable	Valoriser le patrimoine fossois et ses richesses locales en développant le tourisme et la culture pour une image et une économie locale renforcées	Miser sur un développement territorial intégré dans le respect des caractéristiques rurales, naturelles, environnementales et urbanistiques de l'entité	Baser sa politique en matière de cohésion sociale sur des principes de proximité et d'accessibilité pour une qualité de vie en milieu rural renforcée	Une mutualisation d'actions à entreprendre pour conserver le dynamisme de la vie locale fossoise	Guider la population fossoise dans une démarche de développement durable en répondant aux objectifs énergétiques et écologiques que s'est fixés la commune
LOT1		Vote de la CLDR								
FP N°1	Aménagement d'une Maison Rurale à l'Espace Winson, dans les anciennes granges annexes	x	x	x	x	x		x	x	x
FP N°2	Création progressive d'un réseau de voies lentes de mobilité utilitaire entre les villages et vers le Ravel (+ installation de panneaux d'informations sur ce réseau dans chaque village)	x	x	x	x		x			
					A.1. Améliorer les services de mobilité pour chaque utilisateur, notamment aux abords des écoles.	B.1. Sensibiliser la population à la vie culturelle communale en diversifiant et en augmentant les activités.	C.1. Valoriser et protéger la biodiversité, le maillage écologique et le réseau hydrographique du territoire.	D.1. Renforcer les partenariats en matière de vie sociale sur la commune et faire perdurer les actions existantes.	E.1. Aménager et rénover des infrastructures pour les rendre plus opérationnelles, plus conviviales et intergénérationnelles.	F.1. Développer une politique de gestion communale en phase avec les principes du développement durable.
					A.2. Organiser des actions en faveur d'une mobilité alternative et durable et les intégrer dans les pratiques quotidiennes.	B.2. Protéger le patrimoine naturel et bâti par la mise en place d'une politique globale et continue.	C.2. Améliorer l'image de l'entité en sensibilisant la population au maintien de la propreté ainsi qu'à la protection et à la valorisation de son cadre de vie.	D.2. Favoriser la cohésion sociale et la solidarité citoyenne entre les générations.	E.2. Améliorer l'accueil des nouveaux arrivants afin de redynamiser les quartiers et créer une identité locale.	F.2. Centraliser la gestion des programmes informatiques et uniformiser les documents de l'administration communale.
					A.3. Améliorer et développer le réseau de voies lentes.	B.3. Optimiser le cadre infrastructurel d'accueil touristique et économique de la commune.	C.3. Valoriser les cœurs de villages.	D.3. Développer une politique de logement qui répond aux besoins de la population et aux critères de mixité sociale.	E.3. Diversifier les activités de loisirs, notamment à destination des jeunes et dans une dimension intergénérationnelle.	F.3. Diminuer les consommations des différents services (para)communaux.
					A.4. Améliorer l'offre en transports en commun en misant sur la complémentarité des modes de transport existants.	B.4. Développer une politique touristique durable avec les forces vives actives afin de mettre en avant le potentiel historique, culturel et naturel de la commune.	C.4. Promouvoir le développement durable au quotidien et mettre en œuvre des actions en faveur des énergies renouvelables.	D.4. Développer une offre plus large de services de proximité ainsi que leur accueil.	E.4. Renforcer le dynamisme du monde associatif et l'offre infrastructurelle pour améliorer la cohésion et la solidarité.	F.4. Sensibiliser la population à la production d'énergies renouvelables.
					A.5. Développer une politique globale afin de désengorger le centre de Fosses et diminuer le sentiment d'insécurité.	B.5. Promouvoir une image positive de Fosses-la-Ville en valorisant le centre ainsi que le potentiel culturel et touristique de l'entité.	C.5. Doter Fosses-la-Ville d'un cadre de référence en matière d'éco-citoyenneté dans une dimension participative.	D.5. Inciter les habitants à utiliser les services offerts sur leur commune.	E.5. Organiser davantage d'événements sportifs et culturels pour faire connaître le tissu associatif fossois et renforcer les liens sociaux entre les habitants des différents villages.	F.5. Optimiser le tri des déchets.
						B.6. Valoriser l'artisanat et les ressources locales afin de renforcer l'économie de la commune.	C.6. Revaloriser l'agriculture dans le respect de la nature et de l'environnement et y sensibiliser la population			F.6. Favoriser une gestion politique claire en matière de communication tant au niveau interne que vis-à-vis de la population.
										F.7. Favoriser une mobilité alternative au sein des services (para)communaux.

VIII. Cohérence des objectifs du PCDR avec les objectifs de développement durable du Contrat d'avenir pour les wallonnes et les wallons

LES OBJECTIFS DU CONTRAT D'AVENIR

Le « Contrat d'Avenir pour les Wallonnes et les Wallons » du Gouvernement wallon identifie 6 grands objectifs ambitieux dans la lignée de ceux dégagés au niveau européen:

1. Croître la création de richesse et augmenter le taux d'emploi.
2. Développer les connaissances de façon continue.
3. Faire progresser la cohésion sociale et valoriser le capital social wallon.
4. S'inscrire dans une perspective d'amélioration continue du cadre de vie.
5. Assurer un développement territorial équilibré.
6. Assurer l'égalité entre les femmes et les hommes vivant en Wallonie, quelle que soit leur origine.

Mettons à présent en parallèle les objectifs de ce PCDR avec ceux du Contrat d'Avenir.

COHERENCE ENTRE OBJECTIFS DU PCDR ET OBJECTIFS DU CONTRAT D'AVENIR

Objectifs du PCDR ↓	Objectifs de développement durable du Contrat d'Avenir des Wallonnes et des Wallons					
	Accroître la création de richesse et augmenter le taux d'emploi	Développer les connaissances de façon continue	Faire progresser la cohésion sociale et valoriser le capital social wallon	S'inscrire dans une perspective d'amélioration continue du cadre de vie	Assurer un développement territorial équilibré	Assurer l'égalité entre les femmes et les hommes vivant en Wallonie, quelle que soit leur origine
Mobilité et sécurité						
FACILITER LA MOBILITE UTILITAIRE ET DE LOISIRS DANS UNE DIMENSION INTERMODALE ET DANS UN ESPRIT DURABLE						
A.1. Améliorer les services de mobilité pour chaque utilisateur, notamment aux abords des écoles.				x	x	
A.2. Organiser des actions en faveur d'une mobilité alternative et durable et les intégrer dans les pratiques quotidiennes.		x		x		x
A.3. Améliorer et développer le réseau de voies lentes.				x	x	
A.4. Améliorer l'offre en transports en commun en misant sur la complémentarité des modes de transport existants.				x	x	x
A.5. Développer une politique globale afin de désengorger le centre de Fosses et diminuer le sentiment d'insécurité.				x	x	x
Patrimoine, tourisme et culture						
VALORISER LE PATRIMOINE FOSSEIS ET SES RICHESSES LOCALES EN DEVELOPPANT LE TOURISME ET LA CULTURE POUR UNE IMAGE ET UNE ECONOMIE LOCALE RENFORCEES						
B.1. Sensibiliser la population à la vie culturelle communale en diversifiant et en augmentant les activités.		x				
B.2. Protéger le patrimoine naturel et bâti par la mise en place d'une politique globale et continue.				x	x	
B.3. Optimiser le cadre infrastructurel d'accueil touristique et économique de la commune.	x			x		
B.4. Développer une politique touristique durable avec les forces vives actives afin de mettre en avant le potentiel historique, culturel et naturel de la commune.	x		x	x		
B.5. Promouvoir une image positive de Fosses-la-Ville en valorisant le centre ainsi que le potentiel culturel et touristique de l'entité.	x			x		

Objectifs du PCDR ↓	Objectifs de développement durable du Contrat d'Avenir des Wallonnes et des Wallons					
	Accroître la création de richesse et augmenter le taux d'emploi	Développer les connaissances de façon continue	Faire progresser la cohésion sociale et valoriser le capital social wallon	S'inscrire dans une perspective d'amélioration continue du cadre de vie	Assurer un développement territorial équilibré	Assurer l'égalité entre les femmes et les hommes vivant en Wallonie, quelle que soit leur origine
B.6. Valoriser l'artisanat et les ressources locales afin de renforcer l'économie de la commune.	x			x		
Cadre de vie et écologie						
MISER SUR UN DEVELOPPEMENT TERRITORIAL INTEGRE DANS LE RESPECT DES CARACTERISTIQUES RURALES, NATURELLES, ENVIRONNEMENTALES ET URBANISTIQUES DE L'ENTITE						
C.1. Valoriser et protéger la biodiversité, le maillage écologique et le réseau hydrographique du territoire.				x	x	
C.2. Améliorer l'image de l'entité en sensibilisant la population au maintien de la propreté ainsi qu'à la protection et à la valorisation de son cadre de vie.				x	x	
C.3. Valoriser les cœurs de villages.			x	x	x	
C.4. Promouvoir le développement durable au quotidien et mettre en œuvre des actions en faveur des énergies renouvelables.		x		x		
C.5. Doter Fosses-la-Ville d'un cadre de référence en matière d'éco-citoyenneté dans une dimension participative.				x		
C.6. Revaloriser l'agriculture dans le respect de la nature et de l'environnement et y sensibiliser la population.	x			x	x	
Vie sociale, logement et services						
BASER SA POLITIQUE EN MATIERE DE COHESION SOCIALE SUR DES PRINCIPES DE PROXIMITE ET D'ACCESSIBILITE POUR UNE QUALITE DE VIE EN MILIEU RURAL RENFORCEE						
D.1. Renforcer les partenariats en matière de vie sociale sur la commune et faire perdurer les actions existantes.			x	x		
D.2. Favoriser la cohésion sociale et la solidarité citoyenne entre les générations.			x			x
D.3. Développer une politique de logement qui répond aux besoins de la population et aux critères de la mixité sociale.			x	x	x	x
D.4. Développer une offre plus large de services de proximité ainsi que leur accueil.	x		x	x		
D.5. Inciter les habitants à utiliser les services offerts sur leur commune.			x	x		x
Vie associative et loisirs						
UNE MUTUALISATION D' ACTIONS A ENTREPRENDRE POUR CONSERVER LE DYNAMISME DE LA VIE LOCALE FOSSOISE						
E.1. Aménager et rénover des infrastructures pour les rendre plus opérationnelles, plus conviviales et intergénérationnelles.			x	x		
E.2. Améliorer l'accueil des nouveaux arrivants afin de redynamiser les quartiers et créer une identité locale.			x	x		x
E.3. Diversifier les activités de loisirs, notamment à destination des jeunes et dans une dimension intergénérationnelle.			x	x		x
E.4. Renforcer le dynamisme du monde associatif et l'offre infrastructurelle pour améliorer la cohésion et la solidarité.			x	x		x
E.5. Organiser davantage d'évènements sportifs et culturels pour faire connaître le tissu associatif fossois et renforcer les liens sociaux entre les habitants des différents villages.			x	x		x
Plateforme interservices						
GUIDER LA POPULATION FOSSOISE DANS UNE DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE EN REPONDANT AUX OBJECTIFS ENERGETIQUES ET ECOLOGIQUES QUE S'EST FIXES LA COMMUNE						
F.1. Développer une politique de gestion communale en phase avec les principes du développement durable.		x		x		
F.2. Centraliser la gestion des programmes informatiques et uniformiser les documents de l'administration communale.		x		x		

Objectifs du PCDR ↓	Objectifs de développement durable du Contrat d'Avenir des Wallonnes et des Wallons					
	Accroître la création de richesse et augmenter le taux d'emploi	Développer les connaissances de façon continue	Faire progresser la cohésion sociale et valoriser le capital social wallon	S'inscrire dans une perspective d'amélioration continue du cadre de vie	Assurer un développement territorial équilibré	Assurer l'égalité entre les femmes et les hommes vivant en Wallonie, quelle que soit leur origine
F.3. Diminuer les consommations des différents services (para)communaux.				x		
F.4. Sensibiliser la population à la production d'énergies renouvelables.		x		x		
F.5. Optimiser le tri des déchets.				x		
F.6. Avoir une gestion politique claire en matière de communication tant au niveau interne que vis-à-vis de la population.		x	x	x		x
F.7. Favoriser une mobilité alternative au sein des services (para)communaux.				x	x	